PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION

HORIZON 2020

PLAN STRATÉGIQUE PREVENTIONBTP

2020

AGENCE Ile-de-France

Validé par les membres au CCR du 19 décembre 2019

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

OPPBTP
La prévention BTP

Sommaire

Introduction sur le plan stratégique Horizon 2020 5

- Le plan stratégique Horizon 2020 6
- Contexte et environnement de l'agence Ile-de-France 8
- Principales actions et résultats du Plan Régional de Prévention 2019 10
- Le plan régional de prévention 2020 de l'agence Ile-de-France 10

Programme prioritaire n°1 : Développer la culture de prévention 13

- Sous-programme 1-2 : Outils et argumentaires 15
- Sous-programme 1-3 : Promotion et partenariats 18
- Sous-programme 1-4 : Le DUER et son Plan d'Action, une Priorité 24
- Sous-programme 1-5 : Formation professionnelle continue (FPC) 26
- Sous-programme 1-6 : Formation initiale 28

Programme prioritaire n°2 : Actions ciblées 32

- Sous-programme 2-1 : Gestion des situations d'urgence 34
- Sous-programme 2-2 : Actions ciblées par risques prioritaires 35
- Sous-programme 2-3 : Accompagnement des CSE 41
- Sous-programme 2-4 : Accompagnement des grandes entreprises 43
- Sous-programme 2-5 : Accompagnement des Maîtres d'ouvrage 45
- Sous-programme 2-6 : Accompagnement des coordonnateurs SPS 47
- Sous-programme 2-7 : Accompagnements individuels 49

Programme prioritaire n°3 : Améliorer les conditions de travail 52

- Sous-programme 3-2 : Base de données « solutions conditions de travail » 54
- Sous-programme 3-3 : Études conditions de travail 55
- Sous-programme 3-4 : Risques chimiques, études et outils techniques 56

Programme prioritaire n°4 : digital 58

INTRODUCTION SUR LE PLAN STRATEGIQUE HORIZON 2020

Alors que le Bâtiment et les Travaux Publics peuvent espérer une sortie de crise dans les années qui viennent, les défis à relever ne manquent pas.

Évolution des attentes du marché, public ou particulier, évolution de la société, défi de la rénovation énergétique, tout cela nécessite une adaptation de l'offre des entreprises, par des offres intégrées, regroupement d'entreprises, une gestion des interactions encore plus surveillée. Tout cela n'est pas sans conséquence sur l'acte de construire et donc naturellement sur la maîtrise des risques professionnels associés.

Les organisations professionnelles et syndicales du Bâtiment et des Travaux Publics soutiennent ces évolutions, en adaptant les outils et dynamiques au service des entreprises et des salariés.

Pendant les années de crise, depuis 2009, les entreprises du BTP n'ont pas relâché les efforts en prévention des risques professionnels. L'indice de fréquence des accidents du travail a baissé de près de 15% en 5 ans, plus forte baisse jamais enregistrée ! Les innovations se sont succédées pour apporter toujours plus de solutions adaptées et accessibles, tant en ce qui concerne les matériels et matériaux que les méthodes de construction et l'organisation des chantiers. La prévention est devenue un sujet de mobilisation majeur pour toutes les organisations professionnelles et syndicales, et pour un nombre croissant d'entreprises.

Le respect des hommes et des femmes du BTP, et l'amélioration continue de leurs conditions de travail, doivent trouver toute leur place dans le monde de demain, et contribuer ainsi à la poursuite de la réussite du Bâtiment et des Travaux Publics, à une image forte auprès des clients, à la capacité d'attirer les meilleurs talents, à une juste valorisation de la contribution du BTP à l'économie et la collectivité nationales.

Depuis 1947, l'OPPBTP veille à la santé et à la sécurité des salariés du Bâtiment et des Travaux Publics, selon les orientations arrêtées par les partenaires sociaux de la profession.

Le plan stratégique quinquennal HORIZON 2020 et les plans régionaux de prévention qui en sont la déclinaison régionale représentent la contribution attendue de l'Organisme pour permettre aux entreprises du BTP de relever avec succès les défis qui les attendent en prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail.

Cette année est la dernière année de ce plan. De nombreuses actions ont déjà été menées et de nombreux résultats obtenus. 2020 doit permettre de nous rapprocher encore plus des ambitions que nous poursuivons pour le plan Horizon 2020.

Le bilan du plan Horizon 2015, réalisé au travers de ces retours d'expérience, des questionnements des membres de comités régionaux et du comité national, des expressions des collaborateurs de l'OPPBTP, des enquêtes auprès des entreprises du BTP, a permis au Conseil du Comité National d'exprimer et de définir les attentes essentielles concernant le programme stratégique de l'OPPBTP sur les prochaines années.

Il ressort donc de ce bilan, confronté aux réalités de l'environnement du BTP, que **3 enjeux sont posés prioritairement dans le BTP sur les questions de santé et sécurité au travail** :

1. Poursuivre la mobilisation des entreprises et de leurs salariés, en particulier parmi les plus petites mais pas uniquement, pour développer la prise en charge active des questions de santé et sécurité au travail au quotidien dans un contexte où les solutions sont largement disponibles.
2. Faire baisser les accidents graves et mortels. Avec entre 110 et 150 décès par an, la situation est clairement inacceptable et des actions doivent être menées résolument pour faire baisser ce nombre.
3. Relever le défi des conditions de travail et de leur amélioration : dès 2011 avec l'accord de branche pour la prévention de la pénibilité et l'amélioration des conditions de travail, le BTP a affirmé sa volonté pour faire progresser les conditions de travail, facteur d'attractivité du métier, de satisfaction et d'efficacité au quotidien. Il importe d'amplifier le mouvement.

Le Conseil du comité national a donc acté que le plan stratégique **Horizon 2020** devait se baser sur des **principes d'actions**, au nombre de 6, permettant à l'OPPBTP d'assurer au mieux, avec efficacité mais aussi efficience sa mission de promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles auprès des acteurs de la construction et en premier lieu auprès des entreprises et des salariés du BTP.

Ces principes sont les suivants :

1. **Privilégier la dimension collective et mutualisée dans les actions et démarches de l'OPPBTP ;**
2. **Renforcer la logique de choix, de mesure et d'évaluation ;**
3. **Favoriser systématiquement une approche partenariale ;**
4. **Faire évoluer et professionnaliser davantage nos outils, tout en associant nos partenaires ;**
5. **Développer l'agilité de l'organisation, pour accompagner rapidement les changements de priorité et d'action ;**
6. **Rester attentif à l'efficacité d'emploi de nos moyens, dans un contexte d'évolution de nos ressources financières.**

Ils sont à appliquer au quotidien pour toutes actions et projets de l'OPPBTP et notamment dans le cadre des axes de travail définis, exprimés en **5 programmes prioritaires** :

- **PP1** : Culture prévention : mobiliser les entreprises avec un message positif de performance et le DUER comme porte d'entrée
- **PP2** : Renouveler les accompagnements des entreprises et des acteurs-clés de la construction, dans une approche mutualisée et ciblée, avec l'objectif prioritaire de baisse des accidents graves et mortels
- **PP3** : Conditions de travail : développer des solutions innovantes et performantes grâce aux retours d'expérience et à des études de terrain, et accompagner la mise en œuvre du compte pénibilité
- **PP4** : Stratégie digitale : une offre de prévention innovante et personnalisée accessible à tous
- **PP5** : Déployer une organisation dynamique au service du plan stratégique HORIZON 2020
  Le programme PP5 n'est pas traité au niveau des agences dans les PRP

Parmi ces 5 programmes prioritaires, les trois premiers sont ceux qui ont les implications les plus fortes en agence dans le cadre de l'activité opérationnelle en direction des entreprises.

Le plan Horizon 2020 propose une approche positive en prévention pour des entreprises performantes et la satisfaction de tous sur des chantiers sûrs et sains.

Il est en phase avec les axes du Plan Santé Travail 3 qui mettent notamment en avant la notion de valorisation de la santé et de la sécurité au travail — par une approche préventive et positive, par la lutte contre les risques les plus prégnants, par des approches ciblées, par la poursuite de l'amélioration des conditions de travail, élément essentiel de la qualité de vie au travail — et qui visent à organiser l'action de tous les acteurs de la prévention dans une synergie permettant des résultats concrets et mesurables tout particulièrement auprès des TPE et PME.

Nous arrivons donc dans la dernière année du plan et il s'agit en 2020 principalement de poursuivre les actions en cours et de consolider les résultats des nombreuses actions et projets menés à bien ces quatre dernières années, avant un bilan qui sera réalisé en 2021.

Avec une superficie de 12 012 km^2, l'Île-de-France est l'une des plus petites régions françaises, soit 2% du territoire national.
Toutefois, elle est de loin la plus importante par sa population (12,2 millions d'habitants, soit 18 % de la population française) et par son produit intérieur brut : de 669 milliards d'euros soit 31 % de la richesse nationale et près de 4,6% du PIB de l'Union Européenne.
Contrairement à une idée reçue, si l'Île-de-France a une forte urbanisation, elle est majoritairement rurale : sur ses 12 000 km2, 45 % sont consacrés à l'agriculture (une des plus productives de France) et 23 % à la forêt.
Cependant, la progression de l'urbanisation continue, année après année, de grignoter la surface agricole qui a perdu 1 000 km2 au cours des 50 dernières années face à l'étalement urbain et aux développements des infrastructures.

Chiffres clés 2019* :
- 12012 Km² : une petite surface
- 12,2 millions d'habitants : 18% de la population
- PIB IDF = 669 milliard € : 31% du PIB métropolitain

Il y a près de 125 000 établissements dans la construction qui représentent 279 400 salariés du BTP soit plus de 20% de l'ensemble des salariés français (1 371000 salariés). Comme dans toutes les régions les TPE/PME représentent les trois quarts des entreprises franciliennes. Toutefois, nous avons 60% des grandes entreprises (plus de 500 salariés) implantées sur notre région. L'IDF c'est plusieurs milliers de CSE et plus d'une centaine de CSSCT. Cette particularité régionale nous a amené à travailler aussi avec ces cibles depuis déjà plusieurs années.

Chiffres clés 2019* :
- 36 000 entreprises Cotisantes au CIBTP
- Près de 2738 entreprises connues soit 7,6%
- 60% des grandes entreprises implantées en IDF

(* source : Chiffres clés de la région Île-de-France 2019 – CCI – INSEE).

La région Île-de-France est également caractérisée par l'importance des projets de BTP qui y sont réalisés chaque année.

Le projet du Grand Paris, débuté dès 2008 par le gouvernement de l'époque et visant à transformer l'agglomération parisienne en une grande métropole mondiale et européenne du XXIe siècle, est sûrement l'un des plus emblématiques.
Il a pour objectif de créer de nouveaux pôles économiques majeurs autour de Paris, ainsi que la création d'un réseau de transport public performant qui relierait ces pôles aux aéroports, aux gares TGV et au centre de Paris.

Afin de mener à bien ce projet qui devrait s'achever vers 2030, un établissement public, « la Société du Grand Paris » a été créé. Il est chargé notamment du nouveau métro automatique « Grand Paris Express », soit 200 km de voies et une soixantaine de gares, il est évalué à 32,5 milliards d'euros. En outre, le projet prévoit la création du pôle de compétitivité Paris-Saclay dans la région du plateau de Saclay, à vingt kilomètres au sud de Paris.

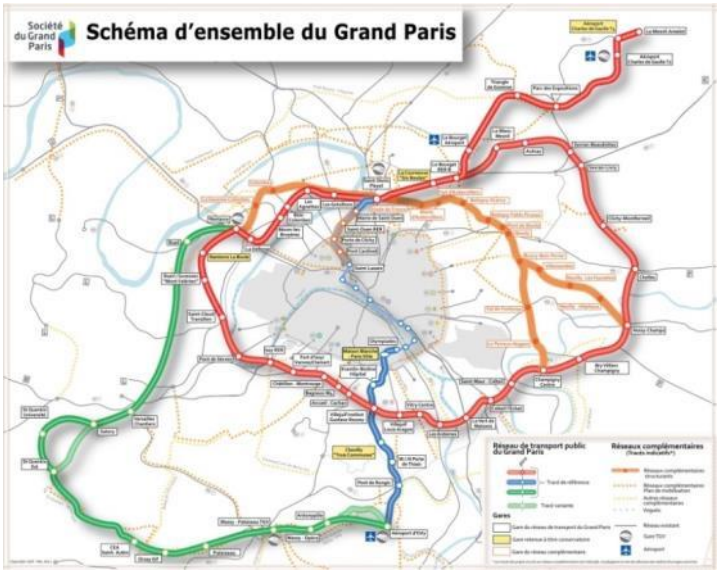

Le projet est aussi institutionnel. Il s'agit de créer une structure de gouvernance entre Paris et son agglomération dense. La métropole du Grand Paris regroupe la ville de paris et les communes des départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et certaines communes des départements de la grande couronne parisienne. La création de cette métropole à statut particulier a eu lieu le 1er janvier 2016, date à laquelle a été remplacé l'ensemble des communautés de communes et communautés d'agglomération concernant ces communes par des établissements publics territoriaux.

En ce qui concerne la santé et la sécurité au travail, l'importance et la durée de ce projet ont incité tous les acteurs institutionnels ainsi que les organisations professionnelles et syndicales à se saisir de ce sujet.
Une charte et les référentiels Sécurité des chantiers intitulés « Principes et exigences d'organisation, de sûreté, de sécurité et de protection de la santé » ont été établis par la Société du Grand Paris (SGP) avec la participation de la CRAMIF, de la DIRECCTE et de l'OPPBTP mais aussi d'autres acteurs comme les coordonnateurs SPS ou la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP).
Par ailleurs, la DIRECCTE et les acteurs de la santé au travail ont élaboré dans le cadre du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT), le plan régional santé au travail (PRST3) qui se termine en 2020.
Dans le cadre de l'élaboration du quatrième Plan Régional de Santé au Travail (PRST4), la DIRECCTE, la CRAMIF et l'OPPBTP devraient continuer à se coordonner et mener différentes actions notamment auprès de la maîtrise d'ouvrage et du projet du Grand Paris.

En complément du « Grand Paris Express » et du pôle de compétitivité de Saclay, le projet du grand Paris met également en avant des « contrats de développement territorial », porteurs de l'aménagement et du développement économique sur l'Ile-de-France avec la construction de 70 000 logements et de nombreuses opérations de bâtiment et de génie civil.

L'Île-de-France va également accueillir les jeux olympiques en 2024. Le projet reposant sur des infrastructures déjà existantes, il y aura très peu de chantiers sportifs à engager. La plus grande partie des travaux repose en revanche sur les transports.

L'ensemble de ces projets franciliens devait dépasser les 100 milliards d'euros à l'horizon 2030.

▶ PRINCIPALES ACTIONS ET RESULTATS DU PLAN REGIONAL DE PREVENTION 2019

Principales réussites & chiffres clés pour cette année :

- Nombre d'entreprises qui ont travaillé avec l'OPPBTP IDF : 440
- Nombre d'actions de conseil réalisées : 1 238
- Nombre de réunions d'information : 126 pour 2 400 participants
- Agence en ligne : 126 000 utilisateurs ont consulté la base de données QR soit 41 % des utilisateurs en France (325 000) sachant que l'IDF représente 20 % des entreprises et 16.5 % des salariés : une véritable réussite qui récompense l'investissement de toute l'équipe IDF dans la promotion de ce nouveau service créé depuis mars 2018.
- Formation Professionnelle continue : nous avons animé en IDF plus de 340 stages qui ont représenté 501 jours de formation. Une majorité de ces stages avait comme thème principal le management de la prévention avec comme objectif le développement de la culture de prévention dans les entreprises.
- Retour d'expérience : nous avons beaucoup de chantiers sur la région IDF et de plus de nombreux grands chantiers qui nous permettent de pouvoir remonter un grand nombre de « solutions chantiers » et d'équipements novateurs.

▶ LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION 2020 DE L'AGENCE ILE-DE-FRANCE

Au niveau régional, le Plan Régional de Prévention (PRP) s'inscrit en droite ligne des orientations du plan Horizon 2020 et des orientations 2020 votées par le Conseil du Comité National en octobre 2019. Il en est la déclinaison régionale, déclinaison prenant en compte le contexte régional à savoir :

- Les axes et plans d'action des partenaires institutionnels que sont les SIST, la CRAMIF, la DIRECCTE, et l'Aract ;
- Les actions déjà menées, les résultats déjà obtenus et les retours d'expérience associés ;
- Les ressources locales internes à l'OPPBTP mais aussi externes, dans le cadre des partenariats existants ou à construire ;
- Les problématiques spécifiques et priorités ressortant du contexte local dont l'accidentologie et notamment celles relevées par le Conseil Régional Île-de-France.

Le plan régional de prévention organise le déploiement des actions nationales souvent menées avec le soutien ou la collaboration de la DGT, de la CNAM et d'autres acteurs nationaux, actions telles que la campagne contre les chutes de hauteur.

Il permet aussi la définition et le déploiement d'actions locales en fonction des éléments de contexte cités ci-dessus.

Il convient néanmoins dans ces différents projets de favoriser ceux qui permettent de profiter au plus grand nombre, soit par des actions collectives, soit par la mutualisation des résultats et retours d'expérience réalisés.

En 2020, en cohérence avec les orientations du plan HORIZON 2020, particulièrement en ce qui concerne les programmes prioritaires 1 à 3, dans une logique de continuité avec certaines des actions menées depuis le début du plan, le PRP se focalisera notamment sur les thèmes et actions suivants (liste non exhaustive) :

- Poursuite de l'action ciblée contre les risques de chutes de hauteur dans le cadre des actions de prévention des risques les plus "accidentogènes", en partenariat avec la CNAM et la CRAMIF, dans le cadre d'une convention renouvelée. Cette année l'accompagnement des entreprises déjà ciblées les années précédentes sera poursuivi chaque fois que considéré comme profitable et de nouvelles cibles, en nombre limité cependant, ont été définies. La CRAMIF se focalisera plus que précédemment sur les actions envers la Maîtrise d'ouvrage.
- Dans le cadre de l'évolution de notre politique de formation professionnelle continue, un effort particulier sera fait pour faire progresser, dans les entreprises, les formations qui permettent de pérenniser leur démarche de prévention (formation de l'encadrement, du chargé de prévention, formation à des méthodes de prévention, etc.).
- Appropriation et déploiement d'une nouvelle offre de service de conseil et d'accompagnement des entreprises favorisant les progrès en culture prévention.
- Poursuite des actions visant à l'amélioration du dialogue social et notamment par l'accompagnement des actions des CSE et CSSCT, dans un souci de maintien et de développement dans les IRP, des pratiques et échanges favorables à l'amélioration des conditions de travail.
- Poursuite de la mobilisation des entreprises, avec le concours des partenaires de l'OPPBTP, organisations professionnelles, services de santé, entreprises exemplaires en prévention, sur la réalisation et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'action associé, avec l'un des outils d'évaluation présents sur le site internet www.preventionbtp.fr, le document unique étant une étape essentielle dans le développement d'une culture de prévention performante.
- Renforcement du recueil des retours d'expérience dans une logique de mutualisation et de publication (via divers outils et média développés au niveau national, ex. : solutions chantier, cas P&P, analyse AT).

Les actions du plan de prévention de la région Île-de-France sont détaillées dans les fiches actions présentées dans les chapitres « sous-programme » ci-après.

PROGRAMME STRATÉGIQUE
#01

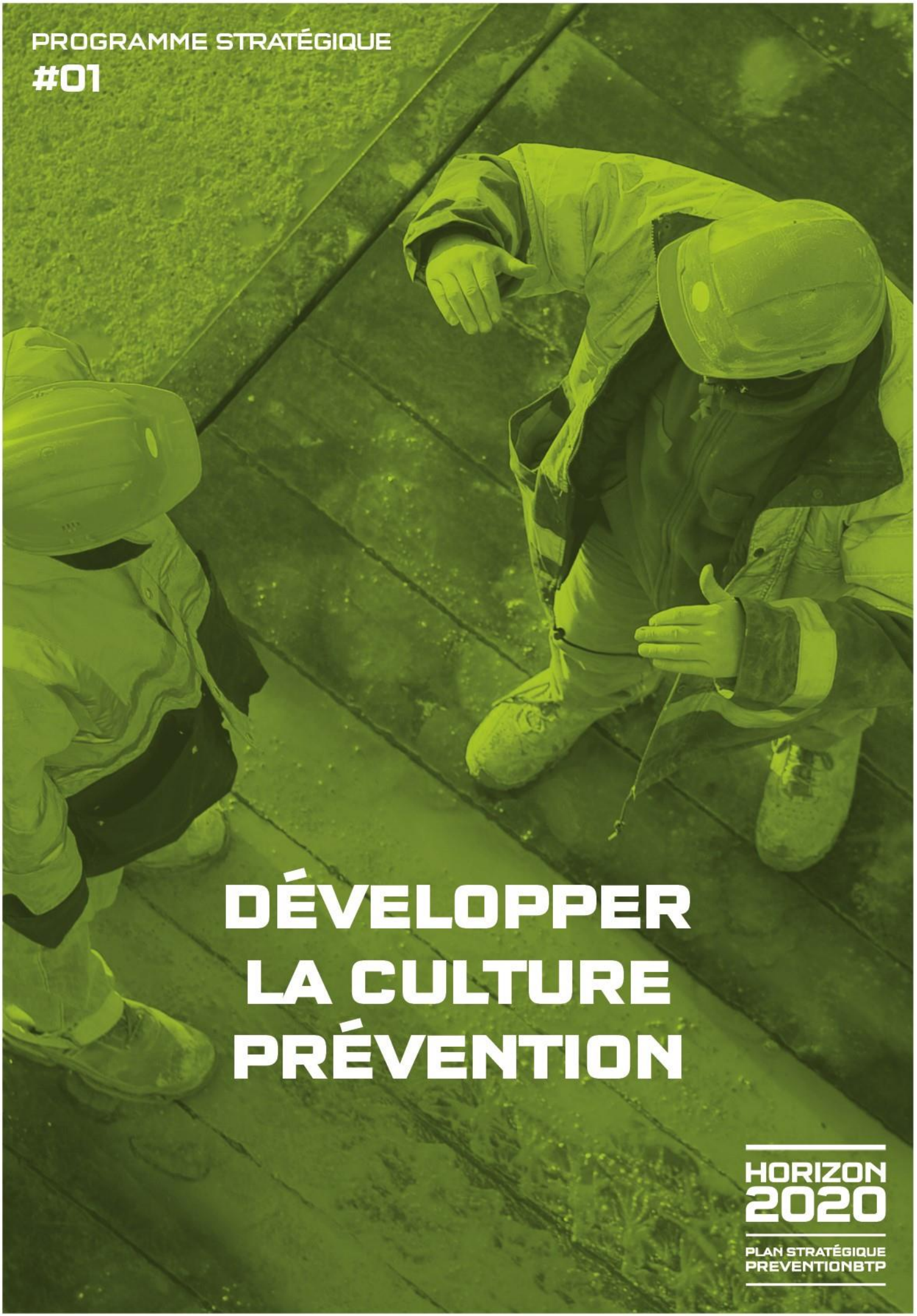

DÉVELOPPER LA CULTURE PRÉVENTION

HORIZON 2020

PLAN STRATÉGIQUE PREVENTIONBTP

PROGRAMME PRIORITAIRE N°1 : DEVELOPPER LA CULTURE DE PREVENTION

Culture prévention : mobiliser les entreprises avec un message positif de performance et l'évaluation des risques professionnels (DUER) comme porte d'entrée.

L'objectif général de ce programme prioritaire est de favoriser le développement d'une culture de prévention et de performance au sein des entreprises du BTP et plus largement dans le secteur de la construction.

Deux approches complémentaires sont mises en œuvre :

1. **Concevoir, maintenir et mettre à disposition des outils simples et performants** et les faire connaitre par l'intermédiaire de nos partenaires et par une promotion adaptée :

   Outils d'évaluation des risques et de construction du plan d'action, services en ligne, outils pratiques clé en main, etc. ont été développés ces dernières années, et répondent au besoin de simplicité et de pragmatisme des entreprises et notamment des plus petites, sans pour autant sacrifier la rigueur.

2. **Déployer une approche résolument positive,** mettant en avant la prévention comme un facteur de performance pour l'entreprise et non plus seulement comme une « obligation morale » ou comme une obligation réglementaire.

   Engagée avec les travaux « Dimension économique de la prévention » dits Diméco puis « Prévention et Performance », l'approche positive est une question d'état d'esprit et de conviction sur les bienfaits que les démarches de prévention peuvent apporter à l'entreprise, ses salariés et à la société dans son ensemble. Travailler à changer le regard sur la prévention passe aussi par un discours différent. En cela, notre persévérance sera essentielle.

La première approche demande aussi que nous renforcions nos actions et nos partenariats pour que l'évaluation des risques devienne une réalité concrète dans toutes les entreprises du BTP et notamment que le plan d'action en lien avec cette évaluation devienne une réalité opérationnelle. Il est indispensable de progresser sur ce point et d'augmenter la proportion des entreprises véritablement actrices de leur maîtrise des risques pour que l'on puisse tendre vers 100 % des entreprises du BTP disposant d'un document unique et d'un plan d'action de prévention concret et vivant.

Pour nous permettre de suivre la progression, des enquêtes sont régulièrement réalisées et des indicateurs d'utilisation de nos outils en ligne sont suivis au niveau national.

Il est à noter que ces approches sont aussi très clairement présentes au niveau de l'axe 1 du Plan Santé Travail.

Point clés

Dans le cadre de ce programme prioritaire une attention plus particulière sera portée sur les points clés suivants :

- **Renforcement des partenariats existants et développement de nouveaux partenariats pour multiplier le nombre d'entreprises ayant réalisé leur évaluation des risques**. Il est nécessaire de s'associer à des acteurs de terrain, ayant la capacité de toucher les entreprises.

  Nos efforts sont essentiellement concentrés sur l'ingénierie des outils, la catalyse et la formalisation des partenariats. Bien entendu nous continuons à agir nous-mêmes auprès des entreprises ce qui nous permet un retour d'expérience direct sur nos outils.

- En **formation professionnelle continue**, poursuite de la conception et promotion de modules « culture prévention » pour toutes les catégories de personnels (chef d'entreprise, encadrants et opérateurs). Nous poursuivons l'actualisation de notre offre de formation continue pour y intégrer des éléments favorisant le développement d'une culture de prévention, y compris à destination des grandes entreprises.
- Déploiement et promotion des outils existants, récemment conçus, et poursuite du développement de **méthodes et outils** simples et faciles d'accès permettant au plus grand nombre d'entreprises, en particulier les TPE-PME, d'engager, de structurer et faire vivre leur démarche de prévention.
- Appropriation et déploiement de **nouvelles méthodes et outils de conseil et d'accompagnement** des entreprises de BTP mettant l'accent sur les progrès en culture de prévention.
- En **formation initiale**, poursuite, en collaboration avec l'éducation nationale, le CCCA-BTP et les CFA BTP, de l'intégration dans les différents cursus professionnels ou supérieurs, d'éléments favorisant le développement de réflexes de prévention et d'une culture de prévention.

Les sous-programmes

Ce programme prioritaire comporte 7 sous-programmes en lien direct avec les thèmes abordés ci-dessus.

- SP1-1 : Évaluation et mesure
- SP1-2 : Développement d'argumentaires et d'outils,
  - 1- Offre de service pour les entreprises et
  - 2- Approche positive
- SP1-3 : Promotion et partenariats
- SP1-4 : le DUER et son plan d'action, une priorité
- SP1-5 : Formation professionnelle continue
- SP1-6 : Formation initiale
- SP1-7 : Systèmes de management Santé et sécurité au travail

Parmi ceux-ci les **sous-programmes 1-2, 1-3, 1-4, 1-5, 1-6 et 1-7 sont déclinés en agence** dans le cadre du PRP par l'intermédiaire d'actions concrètes adaptées au contexte local.

Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.

▶ SOUS-PROGRAMME 1-2 : OUTILS ET ARGUMENTAIRES

Ce sous-programme comporte un axe autour de la conception, la mise à disposition aux entreprises ainsi que la maintenance et l'actualisation d'une **offre de service et d'outils**, adaptés et efficaces, pour progresser en prévention et d'un second, en soutien du premier, sur la promotion de **l'approche positive de la prévention** étayée, notamment, par nos travaux sur le lien entre **Prévention et Performance**.

1-2-1 Offre de service et outils :

Cette offre se déploie essentiellement au travers :

- Des activités des agences en conseil et accompagnement des entreprises (en individuel et collectif, ex. atelier pour la réalisation du DUER et son plan d'action, contrats d'accompagnement) en utilisant notamment une nouvelle gamme d'outils développée en 2018 et 2019
- De l'ensemble des services, outils, applications et informations proposé par le site internet www.preventionbtp.fr mais aussi par l'intermédiaire de « PréventionBTP En Direct », notre service de réponse en ligne lancé début 2019.

1-2-2 Approche positive et Prévention et Performance

Basées sur le principe qu'une action de prévention participe, voire même permet le développement de la performance de l'entreprise, les activités relatives à cet axe sont organisées autour de deux pôles :

- D'une part **la collecte et l'explicitation de cas d'école** qui permettent de démontrer l'apport de la prévention à la performance de l'entreprise (après une première étape sur des cas développant des situations de travail spécifiques, nous nous engageons dans l'étude de cas applicables à l'ensemble d'une opération, voire à l'ensemble d'une entreprise).
- D'autre part **les activités de promotion de l'approche positive dans laquelle s'inscrit Prévention et Performance**, par tous les moyens à notre disposition et avec le soutien de nos partenaires. En outre, une valorisation académique du sujet est étudiée pour conforter les bases théoriques de l'approche dans un cadre de recherche universitaire.

Éléments de bilan régional 2019

L'agence IDF continue la mise en place de la nouvelle offre de service. Elle est régulièrement sollicitée pour tester de nouveaux outils ou pour travailler sur leur mise à jour. En 2019, nous avons ainsi participé à deux projets de test :

- Une expérience débutée en 2018 sur le thème « Trouver des entreprises motivées grâce aux majors et MO » dans le cadre du partenariat IDEC. La synthèse a été transmise à la DSP : l'expérience n'est pas concluante.
- Une autre expérience est encore en cours à ce jour concernant l'inscription en ligne pour les ateliers et réunions d'information sur le Document Unique : le retour sera fait début 2020.

Nous nous sommes lancés dans l'étude économique des actions de prévention depuis le début de cette démarche. A ce jour, nous avons réalisé 17 études validées et 5 cas sont en cours.

En 2019 :

Concernant les analyses de cas, nos référents ont travaillé sur plusieurs cas dont :

- 2 cas terminés
- & 5 cas en cours d'étude

- La promotion de l'approche positive de la prévention est faite dès que possible lors des réunions d'informations avec les OP et lors des sessions collectives de DU.

Indicateurs d'activité 2019 :
- 20 réunions d'informations
- Plus de 500 participants

Ciblage des actions (de l'action) pour 2020

- Continuer à être proactifs sur l'amélioration de l'offre de services aux entreprises : cette stratégie permet à notre équipe de rester en veille et de s'approprier facilement les nouveaux outils à venir.
- Continuer à faire évoluer tous les acteurs vers une vision positive de la prévention (entreprises, OP, OS, MO, CSPS, etc…)
- Mobiliser les entreprises et changer le regard sur la prévention comme outil de management et comme levier de la performance globale, particulièrement dans le contexte IDF.

FICHE-ACTION n° SP1-2-1

Outils et argumentaires - offre de service aux entreprises

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
- Axe 1 : Evolution des méthodes o Continuer l'appropriation et le perfectionnement de nos fondamentaux lors de temps d'échanges collectifs (RA et RTA notamment) o Harmoniser les pratiques sur la gestion en amont de la relation client en continuant à travailler sur l'analyse du besoin, notamment en RTA o Mise en cohérence de Dynamics 365 avec l'offre de services aux entreprises : contributions ponctuelles à des séquences de travail ou à des tests (BCA – 10j)	Équipe agence IDF " "	Tout au long de l'année 2020 Tout au long de l'année 2020 1er semestre 2020
- Axe 2 : Évolution des outils de l'offre de services aux entreprises o Contribuer à la refonte de notre écosystème digital (intégré au SP 4-2)	2 personnes agence IDF	1er semestre 2020
- Axe 3 : Coordination des expérimentations terrain menées par les agences o SO* (actions déjà comptées dans CO / CTO / UDC / RTA) *SO : sans objet		

FICHE-ACTION n° SP1-2-2		
Approche positive - Prévention & Performance		
ACTIONS	**ACTEURS**	**CALENDRIER**
- Intégrer systématiquement le thème P&P et l'approche positive dans toutes nos réunions avec les organisations professionnelles : de la simple évocation du concept jusqu'à la présentation d'un ou plusieurs cas P&P, ce sujet sera abordé. - Idem pour les CSE et CSSCT.	OP CSE / CSSCT	Tout au long de l'année 2020
- Proposer à nos entreprises de réaliser des cas P&P (cf. plan d'action des OP en IDF).	OP Entreprises accompagnées	1er semestre 2020
- Continuer à analyser des cas P&P en priorisant les thèmes non encore suffisamment illustrés : 6 cas pour l'agence IDF. - Étendre l'approche P&P à différents environnements du BTP en réalisant, en plus des cas P&P classiques, un cas parmi les suivants : o Un « cas chantier » o MO / CSPS / BIM / MASE / ISO / Lean o En interne : participation des 3 référents aux 2 réunions REX nationales	OP Entreprises accompagnées	2020

▶ SOUS-PROGRAMME 1-3 : PROMOTION ET PARTENARIATS

L'objectif du sous-programme et des actions du PRP est, au travers d'opérations de promotion nationale et locale mais aussi et surtout de partenariats avec les acteurs au contact des entreprises et des salariés de :

- Faire valoir par tous moyens de promotion et de communication l'importance de la prévention des risques professionnels et faire connaître auprès d'une majorité d'acteurs du BTP les outils et démarches qui y contribuent, notamment ceux développés par l'OPPBTP pour les entreprises du BTP. Un plan de communication est établi pour 2020.
- Conforter et poursuivre les partenariats existants, notamment ceux avec les organisations professionnelles et les services de santé au travail en assurant en particulier un rôle de promoteur et/ou d'opérateur actif pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Au niveau national, depuis début septembre 2019, dans le cadre des partenariats avec les organisations professionnelles, plus de 450 réunions, réunissant plus de 5 700 participants, ont été organisées dans les différentes agences dont plus de 230 ateliers pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques santé et sécurité au travail ce qui correspond globalement à ce qui avait été prévu dans le cadre des conventions.

Éléments de bilan régional 2019

L'agence IDF fait systématiquement la **promotion des contenus en prévention du site** auprès de toutes les OP et de tous les acteurs qui pourraient relayer ce message vers les entreprises (MonDocUnique Prem's et PréventionBTP En direct / Offre d'information / Offre de formation).
La promotion des **innovations en matière de santé-prévention** dans le BTP a été un point fort dans l'activité de l'agence IDF cette année :

- Implication de 3 personnes IDF dans le réseau des « éclaireurs »
- Participation aux pitchs de start-ups par des personnes de l'agence
- Accélérateur de prévention / start-up : nous avons mis en avant des start-ups ayant intégré l'incubateur Impulse Partner à plusieurs reprises lors des réunions suivantes :
    - CCR IDF
    - Club CSPS : pitch de XP DIGIT et CAD 42 (Juin 2019) + PROXIPI et ELA Innovations (Octobre 2019)
    - Commission sécurité FRTP IDF - juillet 2019. Suite à cette intervention, deux start-ups ont pu travailler avec des entreprises de la FRTP :
        - Jungle VR avec TERIDEAL
        - EIFFAGE a pris contact avec PROXIPI pour avancer sur le sujet des interactions homme / engin
    - Session CAP Boulogne de mars 2019 : pitch de XP DIGIT + YERUS BIM
    - TECHBAT – FFB 78 - mise en avant des start-ups suivantes : Viz-O / Xp-digit / Ludo-VIC / K-Ryole / Urban circus / Flash tech / Jungle VR / Paint-UP

Participation aux salons se déroulant en IDF : BATIMAT / PREVENTICA…

Le déploiement des actions opérationnelles a été réalisé dans le cadre des conventions signées en région Île-de-France, avec les **organisations professionnelles FFB, CAPEB et SCOP BTP**, suivant le format des conventions nationales.
De nombreuses actions ont été réalisées en 2019 dans le cadre de ces partenariats et notamment :

127 réunions d'information ont été réalisées avec les organisations professionnelles, à destination des adhérents sur des thématiques comme le risque routier, le risque travaux en hauteur, Prévention & Performance, prévention du risque amiante, …Ces réunions ont regroupé plus de 2 000 participants. Nous avons réalisé également en 2019 une vingtaine de réunions « Document unique ».

Ciblage des actions pour 2020

- Continuer à être moteurs et créatifs pour faire la promotion de la Prévention en mode approche positive, notamment des innovations en matière de santé-prévention dans le BTP.
- Suivi des 16 plans d'action des conventions signées avec les organisations professionnelles.
- Mise en place d'un partenariat renforcé entre l'APST-BTP-RP & l'OPPBTP IDF. Celui-ci sera construit autour d'objectifs visant à consolider notre collaboration afin d'améliorer l'accompagnement des entreprises BTP en matière de SST par une offre de service et des prestations communes et complémentaires. Voir fiche « Partenariat avec les SIST-SP 1.3.3 ».

FICHE-ACTION n° SP 1-3-1		
Promotion de la Prévention		
ACTIONS	**ACTEURS**	**CALENDRIER**
Promotion des start-ups auprès des différents acteurs	CCR IDF Club CSPS Commission sécurité FRTP IDF Session CAP Boulogne FFB 78 - TECHBAT	Tout au long de l'année 2020 suivant les réunions à programmer
Eclaireurs : l'agence IDF maintient les 3 personnes qui œuvrent dans le groupe « d'éclaireurs » de l'OPPBTP.		
Animateur réseaux sociaux : (mission en attente de précisions par la DIRCOM). Il s'agirait d'une personne avec une mission de communication spécifique sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Twitter, etc…)		
Participation aux salons se déroulant en IDF, notamment Expoprotection.		

FICHE-ACTION n° 1-3-2 :

Promotion et Partenariats avec les OP

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Poursuivre le déploiement des actions en partenariat avec les Organisations Professionnelles du BTP pour développer la culture prévention et notamment : ✓ Animation des sessions collectives pour la réalisation et la mise à jour des Documents Uniques d'Evaluation des Risques (DUER) sous MonDocUnique ✓ Réalisation de réunions d'information et de sensibilisation sur les thèmes suivants : o Risques prioritaires o Lien entre Prévention & Performance, o Les outils de l'offre OPPBTP dont MonDocUnique plus & MonDocUnique Prem's ainsi que Prévention BTP En Direct. ✓ Fourniture d'articles de promotion de la prévention (1 tous les 2 mois) destinés aux entreprises adhérentes ✓ Participation de l'OPPBTP aux conseils d'administration	Organisations professionnelles (FFB, CAPEB, SCOP BTP, FRTP)	Tout au long de l'année 2020 suivant les calendriers des plans d'action définis avec nos partenariats
Déployer au niveau régional, la convention nationale avec l'organisation syndicale CGT qui prévoit : - Proposition d'articles OPPBTP pour parution dans les publications du syndicat, - Réunions d'information technique sur des sujets et notamment tous les outils à disposition sur notre site, - Promotion de la prévention : présentation de cas P&P - Participation de l'agence aux journées régionales CSSCT - Promotion du guide CSE écrit par les membres du conseil du comité régional IDF dont la CGT	CGT	Calendrier 2020 à convenir avec notre partenaire
Poursuivre la réalisation des plans d'action des conventions avec les CFA du réseau BTP CFA IDF (cf. S.P. 1.6)	BTP CFA IDF	cf. S.P. 1.6
Suivi du plan d'action de la convention de partenarait signée fin 2019 avec l'EAL – CCI IDF	L'EAL	Suivant PA
Mise en place d'un partenariat renforcé entre l'APST-BTP-RP & l'OPPBTP IDF suivant la convention signée en décembre 2019. Ce partenariat est construit autour d'objectifs visant à consolider notre collaboration afin d'améliorer l'accompagnement des entreprises BTP en matière de SST, par une offre de service et des prestations communes et complémentaires.	APST-BTP-RP	Suivant PA

FICHE-ACTION n° 1-3-2 :		
Promotion et Partenariats avec les OP		
ACTIONS	**ACTEURS**	**CALENDRIER**
Principales actions APST/OPPBTP programmées sur 2020 : – Accompagner les entreprises adhérentes pour la rédaction ou la mise à jour du DUER le cas échéant – Animer les ateliers “Modes opératoires amiante SS4” – Concevoir et animer des ateliers “Modes opératoires plomb” – Finalisation de l’étude métier plaquiste – Réalisation d’une étude métier électricien intitulée “installateurs d’équipement” – Suivi en commun du chantier de la cathédrale Notre-Dame		
Participer à la complémentarité des acteurs de la prévention dans le cadre du PRST4 : Contribuer aux actions de coopération prévues dans le cadre du PRST3 avec les partenaires et participer aux réunions du comité régional d’orientation des conditions de travail (CROCT)	DIRECCTE, CRAMIF, APST-BTP-RP SIST BTP 77 CROCT	Suivant calendrier des actions du PRST4 et des réunions du CROCT
Réunions d’information et de promotion organisées avec les organisations professionnelles : - Mardi contact – CAPEB GP - Jeudis techniques de la CAPEB Grand Paris - Forum FFB IDF EST – risque routier - Matinée de l'actualité sociale FFB IDF EST (Dammarie les Lys et Meaux) - Soirée cartes de visites – FFB 78 - Réunion nouveaux dirigeants – FFB 78 - Les mardis de la prévention – FFB 91 - Jeudi du bâtiment – FFB 95 - Club des nouveaux dirigeants – FFB Grand Paris - Club RH, Patrimoniale – FFB Grand Paris - Commissions travaux – FFB Grand Paris - Forum GCCP « Fête du printemps » – FFB Grand Paris - Journée de la prévention de la FFB IDF - Coulisses du bâtiment – FFB - Conseils d’administration des organisations professionnelles : Intervention à la demande. - Matinales de la FRTP IDF - Interventions systématiques aux commissions PST IDF & Seine & Marne	(lien avec l’action 3.7 du PRST3) FFB, APST-BTP-RP SIST BTP 77 CRAMIF, DIRECCTE (lien avec l’action 1.14 du PRST3) FFB, Prévention routière,... SMABTP (lien avec l’action 1.22 du PRST3)	Suivant calendrier OP & partenaires

FICHE-ACTION n° 1-3-2 :

Promotion et Partenariats avec les OP

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Animer les réunions de sensibilisation sur la prévention du risque chimique : animations d'atelier « modes opératoires » Amiante SS4 & plomb avec l'APST-BTP-RP	APST-BTP-RP OPS	Au cours de l'année 2020, Suivant calendrier convenu avec les partenaires
Contribuer aux Forums CRAMIF en IDF (Stand, Conférences)	CRAMIF	Au cours de l'année 2020, suivant calendrier à convenir avec la CRAMIF
Relayer les campagnes mailing ciblées suivant le plan de promotion national (l'approche positive en prévention, l'offre MonDocUnique et MonDocPREM'S, le risque routier, CARTO amiante, CARTO silice, PréventionBTP En Direct,...)	Tous nos partenaires	Au cours de l'année 2020
Continuer de contribuer aux réunions de l'association ASE BTP (lien avec sous programme 2.4)	ASE BTP	4 réunions/an
Nouveau partenariat avec l'Académie des Métiers des Travaux Publics, « Connexience » dont la vocation est de répondre aux enjeux de formation et de qualification des salariés des entreprises de Travaux Publics franciliennes. Objectifs : Apporter notre expertise en matière de formation et plus spécifiquement sur les contenus des formations et sur les méthodes pédagogiques.	FRTP IDF CONNEXIENCE	
Continuer de participer au Jury du Prix du Moniteur Île-de-France avec les partenaires	LE MONITEUR	Octobre 2020

Indicateurs :

- *Nombre de réunions d'information et de sensibilisation avec les organisations professionnelles & syndicales (cf. SP1.3.2)*
- *Nombre de réunions DU organisées par les organisations professionnelles (cf. SP1.3.2)*

FICHE-ACTION n° SP 1-3-3

Partenariat avec les SIST

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Voir plan d'action de la convention APST-BTP-RP/OPPBTP IDF (signature prévue pour la fin de l'année 2019).	APST BTP RP	Voir plan action
Actions entreprises par la FFB IDF Est ou les deux CFA de Seine & Marne : • Sensibilisation des apprentis dans les CFA de NANGIS & d'Ocquerre, • Réunions/ateliers document unique & évaluation du risque chimique à la FFB IDF Est, • Réunion d'information et forum organisés par la FFB.	SIST BTP 77	
<u>Mise en place d'un partenariat renforcé entre l'APST-BTP-RP & l'OPPBTP IDF :</u> - Information des entreprises par les collaborateurs de l'OPPBTP sur le suivi « santé » proposé par l'APST-BTP-RP, - Participation commune aux campagnes de prévention comme la campagne « travaux en hauteur », - Répartition du suivi des entreprises suivant leur taille et nos priorités d'action respectives (par exemple, les TPE de moins de 10 salariés seront principalement suivies par l'APST-BTP-RP), - Promotion des outils et services de l'OPPBTP par les collaborateurs de l'APST auprès des entreprises adhérant à l'APST, - Actions de promotion mettant en avant la complémentarité de nos services (courriers au double logos, nouveaux adhérents, plaquette de promotion, protocoles, …), - Désignation pour chaque entité d'un correspondant qui sera un facilitateur et un contact privilégié au sein des équipes.		
<u>Chantier de la cathédrale Notre Dame de Paris :</u> Ce chantier hors norme, après accord du CCN de l'OPPBTP, fera l'objet d'un suivi spécifique et conjoint entre l'APST-BTP-RP & l'OPPBTP. Notre assistance visera l'ensemble des acteurs de l'acte de construire : - Entreprises - Maitrise d'ouvrage - Maitrise d'œuvre - CSPS …/… Les principaux thèmes sur lesquels nous viendrons en appui des acteurs cités ci-dessus seront : le plomb, les chutes de hauteur, les risques d'effondrement, la gestion des flux verticaux et horizontaux (personnel, matériel, matériaux, le risque électrique, les installations d'hygiène et les secours).		

▶ SOUS-PROGRAMME 1-4 : LE DUER ET SON PLAN D'ACTION, UNE PRIORITE

L'évaluation des risques et la mise en œuvre d'un plan d'action de prévention sont la pierre angulaire de toute démarche de prévention.

Afin de développer la culture prévention, l'objectif de ce sous-programme consiste à inciter par tout moyen à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) et de son plan d'action, en ciblant en premier lieu les TPE et entreprises artisanales.

- Ces dernières bénéficient depuis février 2018 d'un site dédié et d'un nouvel outil d'évaluation des risques professionnels, **monDOCunique Prem's**, plus simple d'utilisation.
- La réalisation, dans le cadre des partenariats (SP1-3) avec les organisations professionnelles et avec certains services de travail, d'ateliers de réalisation et de mise à jour du document unique avec **l'outil monDOCunique Plus** se poursuit, en fonction des besoins exprimés et des opportunités.
- La promotion des outils et services en ligne est à poursuivre et à intensifier pour les faire connaître aux entreprises qui sont prêtes et à même de mener leur démarche et à la faire vivre en autonomie.

En 2019, au travers de nos applications monDOCunique Plus et monDOCunique Prem's, plus de 10 000 DU + plans d'action ont été générés au niveau national, ce qui porte à 35 000 environ au total, les entreprises qui utilisent ce service en 2019.

Éléments de bilan régional 2019

Pour 2019 nous avons réalisé 24 réunions avec 105 entreprises. On peut noter une diminution du nombre de participants et de fait du nombre de réunion. Les organisations professionnelles ont des difficultés à remplir les sessions.

Mise à jour DU/PA : nous animons des sessions de ½ journée pour des mises à jour. A ce jour 4 sessions ont eu lieu avec 17 entreprises, c'est en légère baisse par rapport à 2018. Seules les fédérations de la Seine et Marne et de l'Essonne réalisent ce type d'action.

Dans la même ligne, nous continuons à nous organiser afin de réduire les DU individuels : 197 en 2017 contre 115 en 2018 et 120 en 2019.

Ciblage des actions pour 2020 :

1. Entreprises ciblées dans les conventions avec les OP
    - Promouvoir les nouveaux outils de l'OPPBTP
    - Poursuivre les partenariats engagés avec les OP sur l'animation des sessions collectives de DU
2. Entreprises ciblées par les SIST
    - Rendre plus efficace le partenariat engagé depuis plusieurs années
3. Entreprises avec apprentis : compte tenu de la structure moyenne des entreprises accueillant des apprentis, orienter nos efforts en premier vers la promotion de l'outil monDOCunique Prem's, puis dans un second temps vers monDOCunique plus.
4. Entreprises artisanales, novices en prévention, n'ayant pas réalisé leur DU : promouvoir l'outil monDOCunique Prem's afin qu'elles fassent leurs premiers pas en prévention.

FICHE-ACTION n° SP 1-4		
LE DUER ET SON PLAN D'ACTION, UNE PRIORITE		
ACTIONS	**ACTEURS**	**CALENDRIER**
1. <u>Entreprises ciblées dans les conventions OP</u> o Promouvoir les nouveaux outils de l'OPPBTP o Poursuivre les partenariats engagés avec les OP sur l'animation des sessions collectives de DU o FFB (77-91-78-95) o 20 réunions DU collectif en initial o 5 Réunions collectives de mise à jour o FFB Grand PARIS : les chambres syndicales ont prévu d'organiser o 4 réunions DU collectif en initial o 3 Réunions collectives de mise à jour o CAPEB IDF : o Grand Paris : 3 réunions DU collectif en initial o Grande Couronne : 4 réunions DU collectif en initial	FRB 77 et FFB IDF 91-78-95 Chambres syndicales de la FFB Grand PARIS CAPEB GP CAPEB GC	Suivant calendriers convenus avec les OP
2. <u>Entreprises ciblées par les SIST</u> o Réaliser des sessions collectives en partenariat avec les SIST o S'appuyer sur les SIST pour promouvoir monDOCunique Prem's auprès de leurs adhérents (voir PA de la nouvelle convention APST).	Voir SP 1-3-3 partenariat SIST	Voir SP 1-3-3 partenariat SIST
3. <u>Entreprises avec apprentis</u> o S'appuyer sur le BTP CFA IDF et l'ensemble des CFA IDF pour promouvoir monDOCunique Prem's o Via les JTE, améliorer les capacités des enseignants à expliquer les bénéfices de réaliser les DU et le plan d'action associé.	BTP-CFA-IDF L'EAL CCI IDF	Tout au long de l'année 2020
4. <u>Entreprises artisanales, novices en prévention, n'ayant pas réalisé leur DU</u> o Promouvoir l'outil monDOCunique Prem's auprès de TOUS les partenaires susceptibles de le mettre en avant et ayant des contacts avec ces entreprises (pas seulement les OP, les SIST et les CFA…).	Tous les acteurs BTP	Tout au long de l'année 2020

▶ SOUS-PROGRAMME 1-5 : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

L'objectif général de ce sous-programme est de déployer, en direction des entreprises, une **offre de formation, apte à leur apporter un soutien dans leur management de la prévention**.

Pour cela, deux objectifs sont définis :

- Donner une place essentielle à la formation dans les démarches de prévention, et dans l'accompagnement des entreprises, en tant que facteur de réussite prépondérant dans la pérennisation de toute démarche.
  Un parcours « prévention des risques » peut être proposé en fonction du contexte et des besoins de l'entreprise.
- Proposer aux entreprises, en particulier aux grandes entreprises régionales, une offre de service formation adaptée à leurs besoins de management de la prévention et qui permette aux encadrants et à la direction de mieux remplir et assurer leur rôle dans la définition et la mise en œuvre de la démarche de prévention de l'entreprise.
  Ces formations (par ex. gamme Prév'action) sont à même :
    - De les aider à concevoir, mettre en place et maintenir une démarche de prévention des risques santé et sécurité au travail
    - D'amélioration des conditions de travail
    - De faire progresser leur culture de prévention.

Au niveau national, et à promouvoir en région, des supports courts de formation en e-learning ont été développés (D-Clic prévention). De plus l'offre de formation présentielle est régulièrement revue pour y intégrer des méthodes pédagogiques innovantes ou des éléments d'approche positive.

Éléments de bilan régional 2019

Nous avons atteint largement notre chiffre d'affaires prévisionnel de 629 230 € en réalisant 340 stages qui ont représenté 500 jours d'animation et plus de 3 000 stagiaires.

Les principales raisons de l'atteinte de nos objectifs sont la reprise comme prévu des formations CSE mais également la forte demande sur les formations « plomb ». Nous avons également des clients comme Manpower, BTP consultants mais aussi les grands groupes (Razel, Colas, Vinci, Spie, Bouygues, Sade, Eurovia, Ponticelli, …) qui nous font confiance depuis plusieurs années pour certains.

Enfin, suite à nos actions de prospection, nous avons aussi cette année vu l'arrivée de nouveaux clients comme ADECCO, NGE GC ou encore l'établissement culturel public « La Réunion des musées nationaux - Grand Palais (Rmn-GP) » qui est le premier opérateur culturel européen.

Ciblage des actions pour 2020 :

Comme pour l'année 2019, nous allons continuer à développer les formations du thème "management & culture prévention" en s'appuyant sur les collaborateurs de l'agence.

Nous avons prévu également d'accroitre les formations spécifiques vers les grands comptes avec un investissement (plus important) dans l'ingénierie.

FICHE-ACTION n°1-5

Formation professionnelle continue (FPC)

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Développement des formations liées à la “Culture prévention” pour favoriser la mise en place de systèmes de management de la sécurité dans les entreprises. Ciblage : - Entreprises de la campagne « travaux en hauteur » (GO, Couvreur, façadier, …) et plus généralement de toutes les entreprises qui sont assujetties aux risques majeurs du BTP - Grandes entreprises - Entreprises « leader »	CAPEB FFB SCOP APST-TP-RP	Tout au long de l’année 2020
Relayer les campagnes mailing national (plan de promotion national) sur la promotion des formations. Proposition d’articles pour les publications des OPS.	Organisations professionnelles et syndicales	Suivant le plan de promotion national

Indicateurs :

Nombre de formations réalisées

Nombre de stagiaires formés / prévisionnel

Comme les années précédentes, ce sous-programme a pour objectif de développer **les compétences des jeunes en prévention des risques**, compétences qu'ils devront déployer plus tard dans les entreprises.

- Ingénierie pédagogique pour intégrer en amont la prévention dans les cursus de formation initiale (notamment programme BEST[1] adapté au BTP, zoom chantier pour les CFA du BTP) en partenariat avec l'éducation nationale ou les académies et avec le réseau CCCA-BTP ;
- Développement d'outils pédagogiques pour les enseignants et formation des enseignants qui assurent le relai du développement des compétences auprès des jeunes ; à fin 2019 plus de 1 350 enseignants auront ouvert un compte sur le site dédié sur www.préventionbtp.fr et une trentaine de journées techniques auront été réalisées au niveau national ;
- Sensibilisation ou formation auprès des jeunes, notamment par l'intermédiaire du programme « 100 minutes pour la vie » qui a été réalisé en 2019 dans 112 établissements et par les cours assurés dans 17 IUT Génie Civil (programme BEST) au niveau national ;
- Sensibilisation auprès des entreprises accueillant des jeunes, en partenariat avec les CFA du BTP.

Dans toutes ces actions et dans tous ces supports, il est important de développer les notions d'approche positive, d'approche économique et de s'attacher à proposer des méthodes pédagogiques novatrices.

Ces dernières années des outils et supports innovants, interactifs, ludiques, ambitieux sur le fond et simples sur la forme, ont été développés.

Il appartient aux agences d'en faire la promotion auprès des établissements d'enseignement notamment par l'intermédiaire des journées techniques enseignants proposées aux lycées et CFA du BTP, mais aussi, quand cela sera pertinent, auprès des IUT génie civil et écoles d'ingénieurs.

Éléments de bilan régional 2019

Formation Initiale secondaire

Les principales actions menées dans le cadre de la convention signée le 14 mars 2018 avec le BTP CFA IDF sont les suivantes :

- 2 contrats d'accompagnement
- Evènement 100 minutes pour la vie : Sessions réalisées dans les 7 CFA (15 sessions pour 1 200 participants)
- Déploiement du quiz apprentissage : Appropriation du Prev'en Quiz pour 6 des 7 CFA
- Participation à 6 journées portes ouvertes (250 participants)
- Diffusion des fiches accueil de l'OPPBTP aux directeurs du CFA
- Mise à jour du DUER et PA associé dans l'ensemble des 7 CFA
- Evolution des JTR en « ateliers pédagogiques en prévention » (APeP) réalisée
- 107 comptes enseignants ouverts, dont 21 pour CFA du CCCA sur preventionbtp.fr
- 283 Prev'en Quiz passés.

[1] BEST : référentiel de compétence défini par l'INRS

Formation Initiale supérieure

- Poursuite des interventions en IUT Génie Civil et Construction Durable ainsi que dans les écoles supérieures de la construction.
- Lancement du nouveau programme à Bac+2/+3 et démarrage de la refonte à Bac+5. Ce point constitue une évolution majeure dans l'offre FI'SUP, tant dans sa forme (Blended Learning) que sur le fond (Approche Positive, culture d'entreprise…).
- Déploiement réussi du module « Perspective Chantier » à l'ESITC Paris et l'ESTP.

Principales actions :

- Renouvellement des conventions 2019 / 2020 avec les 2 IUT Cergy et Marne la Vallée.
- Signature convention 2019/2020 avec IUT Mantes en Yvelines.
- Signatures conventions 2019/2023 avec ESITC (FI SUP) et L'EA (FI PRO).

ACTIONS PREVUES EN 2020 :

Poursuite des actions partenariales en **région Île-de-France,** suivant le détail joint dans la fiche-action 1.6 ci-après.

FICHE-ACTION n°1-6 : Formation initiale

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Principaux objectifs avec l'ensemble des CFA d'IDF : – Améliorer le système de management de la santé et de la sécurité au travail dans les CFA (Aide à la mise à jour du plan d'action du DUER) Soutenir les équipes enseignantes et les maîtres d'apprentissage dans l'intégration de la prévention des risques au sein de la formation (outil EVRP en ligne, "agence en ligne PréventionBTP En Direct", espace enseignant sur www.preventionbtp.fr, Journée Technique Régionale de formation et d'information sur les risques,...) – Sensibiliser les apprentis à la prévention des risques professionnels avec l'action "100 mn pour la vie" et les "Prév'en Quiz nos vies en questions",... – Améliorer la santé et la sécurité dans les entreprises d'accueil des apprentis (diffusion des fiches d'accueil dans les livrets d'apprentissage, aide à la réalisation du DUER,..)	BTP-CFA IDF L'EAL CFA Delépine CFA St Lambert Cfm de Trappes CFA d'Alforville CFA de Créteil	Suivant le calendrier 2019 des conventions

FICHE-ACTION n°1-6 : Formation initiale

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Poursuivre les actions avec les établissements de l'Education Nationale pour : – Améliorer le système de management de la santé et de la sécurité au travail dans les établissements (aide à la mise à jour du plan d'action du DUER). – Soutenir les équipes enseignantes et les maîtres d'apprentissage dans l'intégration de la prévention des risques au sein de la formation (espace enseignant sur www.preventionbtp.fr, Journée Technique Enseignants de formation et d'information sur les risques,...) – Améliorer la santé et la sécurité dans les entreprises d'accueil des apprentis (diffusion des fiches d'accueil dans les livrets d'apprentissage, aide à la réalisation du DUER,...)	Etablissements de l'Education Nationale	Premier semestre 2019
Poursuivre les formations "Prévention des risques dans le BTP" dans les établissements de **formation initiale supérieure** partenaires, suivant les modules de formation nationaux OPPBTP.	IUT de Mantes IUT Marne la Vallée IUT Cergy	Suivant calendrier universitaire 2020

Indicateurs :

- *Nombre de Journées Techniques Enseignants (JTE) animées*
- *Bilan année scolaire avec les directeurs des IUT de CERGY, Mantes & MARNE LA VALLEE (nombre d'heures de face à face étudiants)*

PROGRAMME STRATÉGIQUE
#02

DIMINUER LES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS

HORIZON 2020

PLAN STRATÉGIQUE PREVENTIONBTP

PROGRAMME PRIORITAIRE N°2 : ACTIONS CIBLEES

Si l'indice de fréquence des accidents du travail dans le BTP a tendance à baisser ces dernières années, baisse confirmée pour 2017, ces accidents conduisent à déplorer de 110 à 150 décès chaque année (130 en 2015, 112 en 2016, 120 en 2017) en France. Au niveau national comme au niveau de la région Île-de-France, la branche représente environ 26% du nombre de décès du régime général, pour environ 8% des effectifs salariés. De plus, la part réelle des décès consécutifs à une maladie professionnelle imputable au BTP est certainement bien plus élevée que les 30 décès annuels indiqués par les statistiques AT/MP pour le CTN B.

La persistance d'une mortalité élevée est particulièrement inacceptable et tout doit être mis en œuvre pour la faire baisser. C'est une condition impérative de l'attractivité du métier, de sa valorisation, c'est une exigence professionnelle incontournable. La baisse des accidents graves et mortels est l'objectif prioritaire de ce programme et de ses actions.

L'accompagnement des entreprises a toujours été et reste au cœur de la mission de l'OPPBTP et dans ces perspectives, ce programme a pour objectif d'aborder différemment l'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction en développant des actions ciblées.

Ces actions peuvent traiter d'un risque donné dont la gravité est reconnue et être à destination d'un panel d'entreprises les plus soumises à ce risque ou qui ont les moins bons résultats en termes d'accident du travail ou de maladie professionnelle (cf. SP2-2).

L'ambition au travers de ces actions ciblées est de concentrer les ressources sur un objectif bien défini, de mieux identifier et combattre les risques, de mieux accompagner les acteurs et de permettre ainsi une meilleure identification des pratiques performantes et des facteurs de réussite. Ceux-ci pourront ainsi être mieux portés à la connaissance de la profession et donc mieux mutualisés.

Il s'agit donc de mettre en œuvre des modes d'accompagnement prenant en compte quelques principes nouveaux :

- S'appuyer sur un ciblage précis (**risques principaux**, ex. chute de hauteur ; **publics spécifiques** dont les CSE et CSSCT, les maîtres d'ouvrage, les grandes entreprises, etc., dans un cadre précis et maîtrisé).
- Privilégier une approche collective et mutualisée, sur des actions et des thèmes sélectionnés par la branche du BTP avec des résultats partagés et exploitables par le plus grand nombre.
- Mettre en place une évaluation et une mesure systématique des résultats.

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de veiller à :

- Optimiser l'usage de nos ressources et l'efficacité de nos actions en les déployant vers des cibles identifiées, en termes de risques et publics spécifiques.
- Passer d'une logique unique d'accompagnement individuel (dont les résultats ne sont que la somme des actions individuelles), à une logique collective et mutualisée. La recherche systématique d'un retour d'expérience de nos actions et l'exploitation de celui-ci sont effectués de façon à ce que les enseignements qui en sont tirés puissent profiter à plusieurs entreprises (du même secteur, avec les mêmes problématiques, etc…) voire à la branche dans son entièreté.
- Porter une attention particulière à l'étude des accidents du travail (voir aussi SP3-2) et à la gestion des situations d'urgence (SP2-1), toujours avec une logique de retour d'expérience et donc de mutualisation.

PROJET

-

Lien avec le Plan santé travail 3 (PST3) et la COG 2014-2017

L'axe **PST 3** plus particulièrement en lien avec le programme prioritaire 2 (PP2) est :

- **L'axe 1 : Prévention primaire et culture de prévention.**

  Dans cet axe, **l'objectif opérationnel n° 3** ***« mettre en œuvre une culture de prévention pour agir sur les risques professionnels prioritaires »*** est particulièrement en phase avec le programme 2 car il privilégie les actions ciblées.

  Il comprend notamment les actions 1.9 à 1.13 qui traitent du **risque chimique** et notamment de **l'amiante** (action 1.9), et les actions 1.14 et 1.15 destinées en priorité à la prévention des **risques de chute de hauteur**. On notera que l'action 1.15 est particulièrement axée sur la prévention des risques **en amont du chantier**, dans le cadre notamment de la **coordination SPS.**

La convention d'objectifs et de gestion (COG) 2014-2017 de la CNAM-TS met en avant dans son programme d'action 1.1, la nécessité de **« réduire les risques sur des cibles prioritaires** » et notamment ceux concernant les chutes de hauteur.

Les sous-programmes

Ce programme comporte 7 sous-programmes.

- SP2-1 : Accompagnement des entreprises en situation d'urgence
- SP2-2 : Actions ciblées par risques et publics prioritaires
- SP2-3 : Accompagnement des CHSCT & CSE
- SP2-4 : Accompagnement des grandes entreprises
- SP2-5 : Accompagnement des maitres d'ouvrage
- SP2-6 : Coordonnateurs SPS
- SP2-7 : Accompagnement individuel d'entreprise (hors situation d'urgence)

PROJET

Tous ces sous-programmes sont déclinés en agence dans le cadre du PRP par l'intermédiaire d'actions concrètes adaptées au contexte local.

Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.

▶ SOUS-PROGRAMME 2-1 : GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

Depuis toujours, l'organisme a été sollicité pour aider les entreprises à répondre aux situations d'urgence : accidents, mais aussi arrêts de chantiers, injonctions et courriers de mise en garde. Dans ces circonstances, les entreprises se tournent spontanément vers l'organisme ou y sont invitées, soit par leur organisation professionnelle, soit par l'inspection du travail ou la CRAMIF, en raison des compétences en conseil de l'organisme pour les entreprises du BTP.

Depuis ces trois dernières années, nous avons apporté une aide à plus de 2 000 entreprises en situation d'urgence au niveau national.

En 2020, en continuité avec les actions menées depuis le début du plan Horizon 2020, nous continuerons à :

- Apporter un soutien et proposer un accompagnement à toute entreprise en situation d'urgence qui nous sollicite, (AT grave ou mortel, arrêt de chantier, mise en demeure de la DIRECCTE, menace de PV ou d'injonction), l'objectif étant d'aider à résoudre cette situation de crise.
- Pour tout AT grave ou mortel dont l'OPPBTP aura connaissance, prendre contact en vue de réaliser une analyse d'accident et proposer une action d'amélioration de la situation en prévention dans l'entreprise.

Les retours d'expérience de ces interventions permettront de mutualiser les enseignements qui en seront tirés, notamment grâce à l'application d'enregistrement et d'analyse des données des accidents du travail portés à notre connaissance, développée dans le cadre du sous-programme 3-2.

Éléments de bilan régional 2019

Nous avons traité en 2019, 86 situations d'urgence. 76 AT ont été portés à notre connaissance et 50 ont donné lieu à une proposition d'accompagnement de l'entreprise pour enquête et analyse. 60% de nos propositions ont été suivies d'actions avec les entreprises.

Ciblage des actions pour 2020

Dans ce sous-programme, le ciblage est opéré par la situation de l'entreprise. Les situations d'urgence sont limitativement définies (AT grave ou mortel, arrêt de chantier, mise en demeure DIRECCTE, injonction CRAMIF, intention PV).

FICHE-ACTION n°2-1 : Gestion des situations d'urgence

ACTIONS	ACTEURS Partenaires	CALENDRIER
Réaliser les accompagnements auprès des entreprises en "situation d'urgence" (AT grave ou mortel, arrêt de chantier, mise en demeure DIRECCTE, injonction CRAMIF ou intention PV) en respectant les étapes de la démarche conseil spécifique de l'OPPBTP		Tout au long de l'année 2020

Indicateurs :

- *Taux d'accompagnement suite à une situation d'urgence*
- *Taux d'accompagnement suite à un AT*

PROJET

Dans le cadre de la construction du plan stratégique Horizon 2020, le principe d'action « Privilégier la dimension collective et mutualisée dans les actions et démarches de l'OPPBTP » nous amène à favoriser les **accompagnements d'entreprises ciblées dans le cadre d'actions collectives liées à un risque déterminé**. La baisse des accidents graves et mortels est l'objectif prioritaire de ces actions collectives ciblées.

Parmi les risques prioritaires, **les chutes de hauteur** sont l'objet depuis 2014 d'une attention particulière. En effet, les chutes de hauteur sont un risque majeur dans le BTP. A l'occasion d'une initiative de l'État qui a placé les chutes de hauteur dans le BTP parmi les priorités de l'Inspection du Travail en 2015, l'OPPBTP a lancé dès mai 2014, une action nationale sur ce thème, cette action s'est prolongée dans le cadre d'une des actions du PST3, l'action 1.14 dont l'objet général est la promotion de la prévention des risques de chute de hauteur et qui rassemble notamment État, CNAM, MSA, ANACT.

Outre cette action générale de communication et de promotion de la prévention du risque de chute, dans le cadre d'une convention de partenariat renouvelée en 2019 entre l'OPPBTP et la CNAM, des actions spécifiques de diagnostics et d'accompagnement des entreprises sont poursuivies.

En 2019, une nouvelle action ciblée, de prévention du **risque hyperbare** a été engagée. L'année 2019 a été consacrée à préparer l'action, notamment par la constitution d'une équipe dédiée de conseillers en prévention qui ont été formés aux spécificités des activités concernées, essentiellement les travaux en milieu sous-marin, et aux risques associés à ces activités. L'action d'accompagnement des entreprises est prévue sur l'année 2020. Elle n'est pas organisée par agence, l'équipe de conseillers formés se répartissant les quelques 100 entreprises concernées en France. Elle n'est donc pas incluse dans ce plan régional de prévention.

PROJET

ACTION « RISQUE CHUTE DE HAUTEUR »

Après une première période de 4 années dans le cadre du 1er partenariat avec la CNAM, ce sont plus de 5 300 actions de conseils, et 464 actions structurantes (démarches d'accompagnements et contrats d'accompagnement) et 1 300 actions de formations (5 800 inscrits soit 7 500 jours de formation) qui ont été réalisées entre le début de la campagne et aujourd'hui par les équipes opérationnelles de l'OPPBTP de l'ensemble des régions.

Profitant donc de l'expérience acquise, nous souhaitons aller plus loin avec les entreprises concernées. Cela passe par des accompagnements techniques et réglementaires, prolongés dans la durée sur le champ de l'organisation et de la culture prévention, à déterminer selon le niveau d'engagement du chef d'entreprise.

Ce principe a été mis en œuvre dès 2018 et en 2019 dans les accompagnements menés. Il sera poursuivi en 2020. Il est en effet essentiel pour pérenniser la réduction de ce risque sur les chantiers, au-delà du premier palier technique et réglementaire.

Éléments de bilan régional 2019

Après une première période de plus de 4 années de campagne terrain en partenariat avec la CNAM, les statistiques montrent que le risque de chute de hauteur reste majeur dans le BTP. Cette statistique est confirmée en 2019 sur l'IDF avec 54 % des AT graves et mortels qui sont des chutes de hauteurs.
Lors de cette première période en IDF depuis 2014, l'agence IDF a réalisé 1 526 actions de conseils et 110 actions structurantes (démarches de progrès et contrats d'accompagnement) auprès des entreprises.

Sur 2019, nous avons réalisé 57 diagnostics et 32 contrats d'accompagnement.

Répartition de nos actions de conseil dans les 6 principaux métiers de la cible :

- La nouvelle cible « façadiers » ajoutée en 2019 a représenté 20% de nos actions de conseil.
- 50% des actions ont été réalisées avec les couvreurs et les maçons qui sont les métiers les plus accidentogènes au regard du nombre important de salariés qu'ils représentent.

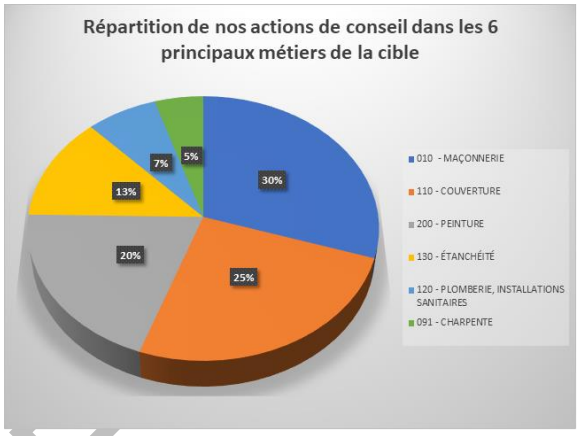

Concernant le **risque hyperbare**, les actions 2019 sont :

- Le référent IDF a été formé par l'INPP : information sur les principaux types de travaux, les techniques utilisées, les risques, la législation, les problématiques liées à la profession, l'OP existante (SNETI) et mise en situation par une plongée avec l'équipement d'un plongeur scaphandrier mention A. Les objectifs : étoffer ses connaissances techniques en matière d'hyperbarie, appréhender les difficultés de l'activité, avoir un socle réglementaire et connaître les enjeux politiques afin d'aborder les entreprises de TSM (Travaux Sous-Marins) en vue d'un accompagnement.
- Prises de contact avec des entreprises ciblées et signatures de deux contrats d'accompagnements :
    - Septembre : Vinci Construction Maritime et Fluvial – l'acteurs français majeur dans le secteur des activités subaquatiques et sous-marines en scaphandre (mention A).
    - Octobre : Dodin Campenon Bernard – entreprise mention D

PROJE

Ciblage des actions pour 2020

En 2020, les cibles CTH sont celles qui ont été définies en 2019 à savoir :

- Entreprises du **cœur de cible initial** **accompagnées et/ou diagnostiquées** par l'OPPBTP : 20 à 49 salariés dans les métiers de couverture-bardage, charpente, maçonnerie gros-œuvre, traitement de l'amiante et constructions métalliques (4 codes risques) ;
- Entreprises de **couverture** 20-49 adhérentes à l'UNCP sur mobilisation de leur syndicat et qui n'ont pas bénéficié de l'accompagnement en première phase (environ 60 à 80 entreprises au niveau national) cf. convention nationale de juillet 2018 avec l'Union Nationale de Couverture Plomberie ;
- Entreprises de « Charpentes » (4391a) et de « Couverture par éléments » (4391b), les deux métiers à plus forte sinistralité sur les chutes de hauteur, en particulier sur les deux tranches d'effectif 10-19 (environ 1 315 entreprises au niveau national) et 20-49 (528 entreprises au niveau national) ; ce qui comprend notamment :

-

  - Les **activités de bardage** 4391b dans le métier « couverture par éléments » ce qui nous permettra d'avoir une attention particulière sur cette activité de **façadier** fortement exposée ; 10-49
  - Les entreprises du **cœur de cible initial** accompagnées et/ou diagnostiquées par Les CARSAT & la CRAMIF (879 entreprises avec diag. initial et final).

Les actions concernant le **risque Hyperbare** seront les suivantes :

- En 2019, les entreprises ciblées doivent progresser de façon suffisante pour réussir l'étape 1 de leur certification (audit au siège de l'entreprise).
- Elles doivent, au courant de l'année 2020, continuer leur progression pour atteindre une autonomie dans leur organisation, leur évaluation des risques et la prise en compte des aléas (l'étape 2 de la certification est l'application sur chantier et l'étape 3, l'audit de renouvellement).
- Par ailleurs, les travaux du Grand Paris Express nécessiteront à terme la mise en place et l'utilisation d'une vingtaine de tunneliers simultanément : la Société du Grand Paris nous a alertés par courrier sur ce sujet. Nous aurons certainement à devoir répondre à des sollicitations spécifiques venant des entreprises en mention D (accompagnement et REX) dans ce périmètre.

PROJET

FICHE-ACTION n° 2-2-1 : Prévention du risque de chute de hauteur

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Poursuivre la réalisation de la 2ème période 2018-2020 à la suite de la campagne nationale Travaux en hauteur 2014-2018 , avec l'objectif de faire progresser encore les entreprises de la cible et de nous assurer que l'amélioration en prévention s'observe également sur le chantier, en vue à terme, d'infléchir durablement la sinistralité liée aux travaux en hauteur dans les entreprises. En nous appuyant sur toute la gamme d'outils disponibles de notre offre de service, nous devons garder l'objectif de développer la professionnalisation du travail en hauteur en sécurité dans les entreprises concernées du BTP (dont le travail en hauteur est inhérent à leur objet social). **Actions d'accompagnement individuel des entreprises :** L'accompagnement des entreprises ciblées pourra être orienté vers : – L'évaluation de la capacité de progrès des entreprises diagnostiquées, et mettre en œuvre les actions pertinentes de l'offre de service ; – L'enrichissement du retour d'expérience, en vue de leur mutualisation, en enrichissant nos bases Veille Techniques Terrain (« bonnes pratiques terrain ») et Prévention & Performance à l'occasion des visites de chantier réalisées. Et afin de nous permettre de déployer notre argumentaire dans une approche positive, de faire prendre conscience à l'entreprise de l'espérance de gain associée à la prévention et de susciter son engagement : – Proposer et instruire un dispositif d'aide financière (OPPBTP et/ou Cnam) suivant les modalités et conditions prévues ; – Promouvoir l'offre de service digitale et les nouveaux outils ; – Favoriser les adhésions à CAP Prévention. **Cibles prioritaires :** – Entreprises du cœur de cible initial accompagnées et/ou diagnostiquées par l'OPPBTP au cours de la 1ère période de campagne 2014-2018 : 20 à 49 salariés dans les métiers de couverture-bardage, charpente, maçonnerie gros-œuvre, traitement de l'amiante et constructions métalliques (4 codes risques). – Entreprises de couverture 20-49 adhérentes à l'UNCP sur mobilisation de leur syndicat et qui n'ont pas bénéficié de l'accompagnement en première phase (cf. convention nationale de juillet 2018 avec l'Union Nationale de Couverture Plomberie). – Entreprises de « Charpentes » (4391a) et de « Couverture par éléments » (4391b), les deux métiers à plus forte sinistralité sur les chutes de hauteur, en particulier sur les deux tranches d'effectif 10-19 et 20-49; ce qui comprend notamment : ✓ Les activités de bardage 4391b dans le métier « couverture par éléments » ce qui nous permettra d'avoir une attention particulière sur cette activité de façadier fortement exposée ; 10-49.	CRAMIF OP EGF BTP ASE BTP APST-BTP-RP SIST BTP 77	Tout au long de l'année 2020

PROJET

-

FICHE-ACTION n° 2-2-1 : Prévention du risque de chute de hauteur

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
✓ Les entreprises du cœur de cible initial accompagnées et/ou diagnostiquées par les CRAMIF au cours de la 1ère période de campagne 2014-2018 .		
Actions d'accompagnement collectif des entreprises : L'agence OPPBTP Île-de-France contribuera aux actions d'accompagnement collectif des entreprises organisées par les partenaires (Organisations professionnelles, chambres et sections professionnelles, Services de santé au travail, CRAMIF via la Moa, …) : – Animation des réunions d'information sur les bénéfices de la prévention du risque de chute de hauteur – Animation des ateliers sur le PPSPS, les modes opératoires sur les travaux en hauteur, en lien avec le DUER. – Animation des formations de la gamme management, travaux en hauteur ou spécifiques métiers de l'offre de formation continue du catalogue OPPBTP (cf. Sous-Programme 1.5).	CRAMIF OP EGF BTP ASE BTP APST-BTP-RP SIST BTP 77	Tout au long de l'année 2020, suivant calendriers des partenaires
Poursuivre notre participation aux réunions CSE/CSSCT dans les entreprises de plus de 50 salariés ciblées dans le cadre de la campagne nationale Travaux en hauteur 2014-2018 pour y promouvoir systématiquement la prévention du risque de chute de hauteur et l'appropriation du diagnostic Travaux en Hauteur.	Cibles cf. SP- 2.3	Tout au long de l'année 2020
Promouvoir systématiquement la prévention du risque de chute de hauteur lors des **réunions CISSCT** (cf. sous programme 2.5).	Entreprises générales Donneurs d'ordres	Tout au long de l'année 2020

Indicateurs :

- *Évolution permanente de la note O/T/H des diagnostics TH*
- *Nombre d'entreprises accompagnées (DDP, Contrat d'accompagnement)*
- *Taux d'accompagnement : nombre d'entreprises accompagnées sur nombre d'entreprises diagnostiquées*
- *Nb de dossiers d'incitation financière validés*
- *Nombre de participants aux réunions collectives d'information TH*
- *Nombre de participants aux ateliers « PPSPS, mode opératoire » animés*

PROJET

FICHE-ACTION n° 2-2-2 : Prévention des risques en travaux hyperbares		
ACTIONS	**ACTEURS**	**CALENDRIER**
<u>À destination des entreprises</u> - Poursuivre les contacts avec les entreprises concernées en complétant les informations dans D365. - Proposer à chaque entreprise la réalisation du DU (mode individuel ou collectif en fonction du contexte et du volume d'entreprises sur notre outil monDOCunique Plus…) - Proposer un accompagnement à 100% des entreprises de travaux hyperbares mention A, adapté à leur niveau de culture prévention. - Répondre aux sollicitations des entreprises de travaux hyperbares mention D dans le cadre des travaux du Grand Paris Express. - Réaliser l'accompagnement des entreprises volontaires d'ici fin 2020. - Enrichir les bases de données Conditions de travail, VTT et P&P, pour les entreprises en mention A ainsi que celles réalisant des travaux hyperbares mention D dans le cadre des travaux du Grand Paris Express.	Les entreprises de travaux hyperbares mention A prioritairement mais aussi les entreprises mention D œuvrant sur les travaux du Grand Paris Express et les mentions B réalisant des interventions à la condition qu'elles soient toutes adhérentes à l'OPPBTP.	
<u>À destination des CSPS et donneurs d'ordre</u> - Dans le cadre du club CSPS IDF, prévoir la présentation des risques et des modalités particulières de prévention sur ces travaux (+ réglementation sur la certification mention A et D) – coordination avec Jean-Francois Bertin. - Réaliser avec les donneurs d'ordres directs (ex. SNCF.) ou indirects (ex. entreprise principale qui sous-traiterait les travaux hyperbares) des réunions d'information sur les contraintes et les modalités de passation de marché et les risques associés et sur l'organisation des travaux (CSPS spécialisé) …	Adhérents du club CSPS MO ayant des travaux hypebares	
<u>À destination de la DIRECCTE IDF et de la CRAMIF.</u> - Proposer aux UC (avec accord de la DGT) et à la CRAMIF des réunions d'information sur les activités hyperbares et risques associés.	DIRECCTE IDF	

PROJET

-

▶ SOUS-PROGRAMME 2-3 : ACCOMPAGNEMENT DES CSE

Ce sous-programme s'inscrit dans le programme prioritaire 2 dont les finalités sont de diminuer les accidents du travail graves et mortels en renouvelant l'accompagnement des entreprises et **des acteurs clés de la construction** dans une approche mutualisée et ciblée.

Organisme paritaire, l'OPPBTP a vocation à s'adresser tant aux chefs d'entreprises qu'aux salariés et à leurs représentants. Aussi, l'accompagnement des CSE et CSSCT, actuels et futurs, organes essentiels de prévention au sein des entreprises, s'inscrit naturellement dans le cadre de l'accompagnement opérationnel de terrain.

La mutation du système (CHSCT vers CSE) sera terminée en 2020. Outre l'identification des CSE créés, il nous est nécessaire de recueillir leurs besoins afin de positionner notre offre de service au plus juste et d'être présents de façon renforcée au côté des CSSCT créées pour les accompagner dans leur mission.

Ces comités restent l'instance privilégiée pour accompagner à la fois les salariés et les chefs d'entreprise dans leur démarche commune de prévention. Notre enjeu : contribuer au bon fonctionnement de ces IRP dans un contexte global de performance de l'entreprise.

Éléments de bilan régional 2019

Après une volonté affichée de renforcer notre présence dans les CHSCT ces dernières années, qui s'est traduite par la participation en IDF à environ 120 réunions de CHSCT en 2018 (assez stable depuis 2015), nous avons à mi-septembre 2019, été présents dans près de 70 réunions.

Nous rencontrons des difficultés concernant les invitations CSE : des invitations moins systématiques par des instances qui identifient moins clairement l'OPPBTP comme un acteur essentiel, une phase de mise en route des CSE qui a pu donner lieu à des réunions centrées sur la création et l'organisation du CSE.

À noter cependant que nos formations CSE se développent bien depuis le début de l'année (à fin octobre, 12 sessions - 55 stagiaires et un prévisionnel de 5 sessions d'ici la fin de l'année 2019).

En IDF nous avons identifié 589 CSE avec des entreprises de plus de 50 salariés et 40 CSSCT dans notre logiciel de gestion de la relation client D365.

Ciblage des actions pour 2020

1ère priorité :
Être acteur à 100% dans toutes les CSSCT créées ainsi que dans les CSE ou CSSCT d'Eurovia et de Colas et dans les filiales ou entités d'entreprises en diagnostic culture de sécurité (Razel-Bec, Legendre, Eurovia, Eurovia Filiales spécialisées, ETF, Rabot Dutilleul, NGE Fondations, Spie Batignolles).
En effet dans les CSSCT, nous pouvons continuer à accompagner les membres dans leurs missions comme au temps des CHSCT.
Lors de notre participation à ces réunions, il convient de :

- Promouvoir l'utilisation de l'espace CSE ;
- Récupérer les éléments qui permettront d'évaluer le niveau de maturité du CSE ou de la CSSCT ;

PROJET

- Promouvoir notre offre de services : formation, documentation et conseil (dont PréventionBTP En Direct, espace CSE, etc…) ;
- Relayer en fonction du contexte et de l'activité de l'entreprise les messages thématiques et les messages prioritaires, tels que la prévention des chutes de hauteur, à l'aide des supports mis à disposition au niveau national.

2ème priorité :
Être en mesure de quantifier et d'évaluer notre cible CSE. Pour cela, il est indispensable d'actualiser Dynamics lors du passage d'un CHSCT en CSE et lors de la création d'une CSSCT ou d'un CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés.
Dès sa mise à disposition, renseigner pour tous les CSE et CSSCT connus la « grille » d'évaluation de la maturité afin que nous puissions étudier ces données pour décider de l'évolution de l'offre de service.

FICHE-ACTION n° SP 2-3

Accompagnement des CSE

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
- Promouvoir l'utilisation de l'espace CSE ; - Récupérer les éléments qui permettront d'évaluer le niveau de maturité du CSE ou de la CSSCT ; - Promouvoir notre offre de services : formation, documentation et conseil (dont PréventionBTP En Direct, espace CSE, etc.) ; - Relayer en fonction du contexte et de l'activité de l'entreprise les messages thématiques et les messages prioritaires, tels que la prévention des chutes de hauteur, à l'aide des supports mis à disposition au niveau national.	Les CSE ou CSSCT d'Eurovia et de Colas et dans les filiales ou entités d'entreprises en diagnostic culture de sécurité (Razel-Bec, Legendre, Eurovia, Eurovia Filiales spécialisées, ETF, Rabot Dutilleul, NGE Fondations, Spie Batignolles). Les CSE > 50 salariés	Suivant les calendriers et invitations des CSE / CSSCT
- Accompagnement essentiellement au travers des services et de l'espace dédié accessibles sur le site internet www.preventionbtp.fr.	Les autres CSE et notamment ceux des entreprises de moins de 50 salariés	Suivant les calendriers et invitations des CSE / CSSCT

PROJET

-

▶ SOUS-PROGRAMME 2-4 : ACCOMPAGNEMENT DES GRANDES ENTREPRISES

L'objectif général de ce sous-programme est de renforcer les relations de confiance avec les grands groupes, de travailler sur les solutions et démarche de prévention mises en œuvre et à venir et de développer des prestations adaptées. **Ce travail en profondeur permettra de collecter des enseignements, notamment sur les sujets de culture de prévention, qui pourront être mis à disposition de l'ensemble de la profession.**

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- Construire, mettre en œuvre et **organiser en région la déclinaison des conventions nationales entre les grands groupes et l'OPPBTP** et mettre en place des éléments pour mesurer l'impact des actions,
- Poursuivre la mise en œuvre en collaboration avec l'ICSI, de **diagnostics culture sécurité dans les grandes entreprises** intéressées (9 ont été réalisés sur 2018-2019 au niveau national, 3 sont prévus sur 2020), expérimenter les accompagnements dans la mise en œuvre du plan d'action associé, et consolider les compétences opérationnelles correspondantes pour l'équipe dédiée, composée notamment de collaborateurs des agences.
- Construire grâce à l'expérience collectée et promouvoir au niveau national et régional une **offre de service conseil et formation adaptée aux contextes des grandes entreprises.**

Éléments de bilan régional 2019

Au niveau de la région Île-de-France, les actions avec les grandes entreprises sont particulièrement développées compte tenu de leurs fortes implantations et des relations de confiance tissées au fil des années avec ces dernières. Plusieurs conventions de partenariat régionales ou déclinaison de conventions nationales ont été réalisées ou sont en cours avec SADE, DEMATHIEU BRAD, SPIE BAT IDF, EIFFAGE Construction IDF. Elles visent notamment à contribuer à l'accompagnement des sous-traitants partenaires sur les chantiers.

En 2019, nous avons réalisé 244 actions avec des grandes entreprises et 67 actions collectives (journées sécurité) qui ont regroupé 1 068 participants. Les deux principaux thèmes traités lors de ces journées ont été le risque routier et les travaux en hauteur.

PROJET

FICHE-ACTION n°2-4 : Accompagnement des grandes entreprises

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Signature et suivi des conventions de partenariat • EIFFAGE Construction IDF • SPIE Batignolles IDF (Suivi convention signée 08/18) • DEMATHIEU BARD (signature le 23 mai 2019 • Suivant opportunités en cours d'année **DDP ou CA en cours avec des GE** • DODIN CAMPENON BERNARD • VCMF • VINCI Energie Infra IDF Nord Est (5 agences) • Groupe ROUGNON • VINCI construction Grands Projets **Formations** • EUROVIA • ERI • COLAS	Voir colonne ci-contre	Tout au long de l'année 2020 en fonction des plans d'action des conventions et accompagnements
Participer aux CSE/CSSCT des « grandes entreprises » en ciblant prioritairement les entreprises ayant : - Signé une convention de partenariat, - Réalisé un diagnostic culture sécurité, - Formé leur membres CSE/CSSCT		Tout au long de l'année 2019
Contribuer aux Journées Sécurité Grandes Entreprises	Grandes entreprises	Tout au long de l'année 2020
Participer aux réunions de l'association **ASE BTP** (cf. sous programme 1.3)	ASE BTP	4 réunions/an

Indicateurs :

- *Nombre de journées sécurité animées*
- *Nombre et nature d'actions réalisées dans le cadre des conventions de partenariats*
- *Nombre de formation réalisées avec des grandes entreprises*.

PROJET

-

▶ SOUS-PROGRAMME 2-5 : ACCOMPAGNEMENT DES MAITRES D'OUVRAGE

En tant que donneurs d'ordres, les maîtres d'ouvrage jouent un rôle important dans l'organisation des opérations en termes de santé et sécurité au travail. Ils sont quotidiennement confrontés aux questions de prévention des risques professionnels, que ce soit pour leurs agents ou pour les équipes des entreprises qu'ils font intervenir.

Par ailleurs, pour les grands donneurs d'ordre industriels, l'application de standards internationaux - et notamment sociétaux - les conduisent à mener une politique prévention incluant leurs sous-traitants.

De son côté, la profession du BTP exprime régulièrement de fortes attentes quant à l'implication des Maîtres d'ouvrage et de leurs contractants dans les actions de prévention.

Éléments de bilan régional 2019

- **IDEC** - poursuite du partenariat
  - Axe 1, intitulé « Amélioration de la connaissance des risques liés à l'activité du groupe IDEC » => 3 sessions de Prév'action Encadrement MO (3j) ont été réalisées sur 2019
  - Axe 2, intitulé « Amélioration de la santé et de la sécurité pour les sous-traitants du groupe IDEC » (cible prioritaire « hauteur »)
    - Continuer les sensibilisations vers les ST : 67 entreprises sous-traitantes ont été sensibilisées pour 167 participants
    - 8 visites de chantier avec ciblage HAUTEUR.
- Dans le cadre de la convention de partenariat « travaux en hauteur » élargie signée avec la **CRAMIF**, nous avons formé ensemble plus de 300 **chargés d'opérations et des chefs de projet des Maîtrises d'ouvrage & Maîtrises d'œuvre** en 4 ans.
- **France Habitation** - partenariat avec ce bailleur social autour de 2 axes :
  - Formation des chargés d'affaires (type European Homes avec visite de chantier) compris Codéveloppement sur une fiche de visite France Habitation : 2 sessions ont été mises en place pour 17 personnes.
- **DRAC – chantier Notre Dame de Paris** : pour faire suite à l'incendie de la cathédrale, ce chantier fait l'objet d'un suivi spécifique. En partenariat avec l'APST-BTP-RP, notre assistance visera l'ensemble des acteurs de l'acte de construire dont le MO (cf. 1.3 partenariat SIST).

PROJET

Ciblage des actions pour 2020

Les actions ci-dessous s'inscrivent dans la stratégie H2020 visant à démultiplier nos actions en optimisant nos ressources. Il s'agit de s'appuyer sur des relais dans le cadre d'une approche partenariale.
Nous continuerons dans ces partenariats à cibler les risques prioritaires comme les travaux en hauteur.
Par ailleurs, la convention LCA / FFB / CNAM / OPPBTP pourrait avoir des déclinaisons régionales en IDF.

FICHE-ACTION n° SP 2-5		
Maître d'ouvrage		
ACTIONS	**ACTEURS**	**CALENDRIER**
- **IDEC** - poursuite du partenariat avec une extension à d'autres filiales d'IDEC avec une participation d'autres agences OPPBTP (NAQ – PACAC – PDL).	IDEC	Suivant PA de la convention
- **Formation MO / CRAMIF :** dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat avec la CRAMIF, une action MO est possible (en attente du retour de la CRAMIF).	En attente retour de la CRAMIF	Validation du planning à faire avec la CRAMIF
- **Uniquement sur l'initiative du LCA et de la FFB, déployer les actions LCA** en partenariat avec la FFB et la CRAMIF, en concluant une convention locale, dans le cadre défini par la DD et sur la base des principes du guide LCA révisé à venir (document du référence).	Suivant sollicitations LCA	Suivant sollicitations LCA

PROJET

-

▶ SOUS-PROGRAMME 2-6 : ACCOMPAGNEMENT DES COORDONNATEURS SPS

L'objectif de ce sous-programme est :

- D'une part, d'apporter tout le soutien nécessaire à la coordination Sécurité et protection de la santé et à ses acteurs essentiels, les coordonnateurs SPS, pour que les objectifs de prévention des dispositions de coordination SPS soient mieux atteints et que chaque acteur soit gagnant : entreprises, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre et salariés du BTP.
- D'autre part de la développer pour en faire un levier essentiel de la culture prévention.

Pour ce faire, au niveau national, les actions suivantes sont engagées :

- Suivi auprès de l'État des évolutions réglementaires et participation à l'évaluation et aux évolutions du dispositif actuel de formation ;
- Établissement de guides et référentiels métiers ;
- Soutien aux groupes de travail créés pour mettre en œuvre les recommandations du « livre blanc » à la suite de la réalisation par les instances représentatives de la profession SPS d'un « livre blanc » de la coordination SPS et de la réunion de bilan organisée en mars 2019.

Depuis le lancement des rencontres SPS, 206 réunions rassemblant près de 4 300 coordonnateurs SPS ont eu lieu en France entière (présence moyenne de 22 CSPS par réunion). En 2019, l'espace internet dédié à la CSPS et aux rencontres régionales a été consulté environ 1 100 fois.

Situation et contexte locaux

Le club CSPS a été créé en IDF début 2015. Il est coanimé avec la CRAMIF dans le cadre de la convention signée avec cette dernière en décembre 2014.
Aujourd'hui, près de 100 Coordonnateurs SPS adhèrent à ce club. Tous les ans, nous animons 3 réunions qui réunissent entre 15 et 20 coordonnateurs.

Éléments de bilan régional 2019

Les objectifs de ces réunions sont les suivants :

- Echanges & mutualisation des expériences et bonnes pratiques SPS
- Information des CSPS sur la réglementation, les normes, les innovations (intervention de start-ups) ou autres documents qui les concernent
- Création d'une dynamique au sein des CSPS pour une prévention des risques professionnels plus efficiente sur les chantiers du BTP
- Interventions

Les principaux chiffres significatifs :

- Nombre de participants aux 3 réunions de 2019 : près de 60 participants
- 15 réunions depuis le début de l'action
- Groupes de travail réalisés : Travaux en hauteur + DIUO + Harmonisation des PPSPS + livre blanc de la CSPS + DHOL
- 6 à 8 sujets traités par réunion
- Intervention de 4 start-ups en 2019 avec présentation rapide de leurs solutions innovantes
- Principaux thèmes abordés : Nouveautés OPPBTP / CRAMIF - Travaux en hauteur - Livre blanc de la CSPS - Eclairage de chantier - Chantiers de terrassements - Travaux souterrains – Plomb – Echafaudage - Moyens logistiques.

Indicateurs d'activité 2019 :
- 20 participants / réunions
- 3 réunions / an

PROJET

Ciblage des actions pour 2020

- Développer le club de façon à dépasser la centaine d'adhérents (+ 15% d'adhérents) et améliorer la diffusion de l'information et les échanges de pratiques
- Améliorer l'interactivité des échanges avec la mise en place systématique d'ateliers avec restitution pendant les réunions

FICHE-ACTION n° SP 2-6		
Coordonnateur CSPS		
ACTIONS	**ACTEURS**	**CALENDRIER**
- Programmer et animer 3 réunions par club SPS régional dans l'année selon les modalités définies	OPPBTP / CRAMIF + CSPS	Mars 2020 Juin 2020 Octobre 2020
- Poursuivre l'enregistrement des contacts CSPS dans D365	OPPBTP	
- Inciter les CSPS à s'inscrire sur le site dédié (objectif d'inscription / nombre actuel d'inscrits)	OPPBTP / CRAMIF	

PROJET

-

Horizon 2015 avait fait de l'accompagnement des entreprises un point central. Avec Horizon 2020, l'accent est mis sur les cibles prioritaires (voir les autres sous-programmes).

Les priorités pour 2020, en continuité avec les années précédentes sont :

- Un ciblage prioritaire des accompagnements individuels sur les entreprises pour lesquelles cet accompagnement sera susceptible de produire des résultats exploitables pour toute la profession et sur les entreprises qui seront naturellement des relais d'une culture de prévention performante,
- La mise en œuvre de méthodes et moyens permettant l'application du principe de mutualisation des actions menées en accompagnement.

Situation et contexte locaux

Bien que H2020 nous conduise vers des cibles prioritaires (voir les autres sous-programmes) l'historique des relations avec les entreprises subsiste, ainsi qu'un volant de demandes spontanées ou adressées par les partenaires. Ces demandes doivent être analysées et traitées selon les principes d'action de notre offre de service, permettant d'identifier le niveau de culture de l'entreprise et le niveau d'engagement du chef d'entreprise.
Le pilotage de ce sous-programme est un élément clé pour que les accompagnements réalisés le soient effectivement dans l'optique de mutualiser les pratiques, tant en interne OPPBTP (RTA, RA, …) qu'en externe au profit de la branche, tout en maintenant les ressources mobilisées au niveau prévu.

Ciblage des actions pour 2020

L'évaluation du niveau de culture prévention, de l'engagement du chef d'entreprise, une analyse de ses besoins, des échanges avec l'adjoint du DA et si besoin le DA sur l'offre de service adaptée sont faits avant de proposer un éventuel accompagnement.

L'ensemble de l'offre de service peut être proposé (information, assistance technique en ligne, assistance technique terrain, formation, conseil).

Pour chaque sollicitation d'entreprise et tout particulièrement dans le cadre de la réalisation d'accompagnements, il est demandé aux collaborateurs d'explorer toutes les opportunités d'élaboration de VTT et de réalisation d'études P&P.

Le réseau CAP IDF fonctionne difficilement depuis de nombreuses années malgré plusieurs initiatives pour le relancer :

- Groupe de travail interne « cap sur CAP » pour relancer CAP (mise à jour de la base de données CRM, changement d'heure, repas, relances diverses…)
- Interventions thématiques : visites de chantier, réunion au siège d'une entreprise, pitchs de start-ups
- Sujet abordé en points individuels mensuels
- Participation des adjoints et DA aux réunions CAP…

Les raisons de cette faible participation sont liées à la région et notamment :

- Aux problèmes de circulation qui s'aggravent d'année en année
- Aux sollicitations très nombreuses des entreprises par les OP et leurs différents partenaires.

Il est à noter que les OP ont également beaucoup de difficultés à organiser des évènements et à les maintenir. Malgré ce contexte difficile, nous sommes conscients que nous devons trouver une nouvelle dynamique pour relancer CAP.

PROJET

Les principales actions que nous allons mettre en place :

- Proposer systématiquement l'adhésion lors d'un accompagnement afin de mobiliser davantage d'entreprises à chaque réunion,
- Relancer les entreprises adhérentes suite aux invitations pour les encourager à participer à nos trois réunions annuelles,
- Poursuivre la valorisation de nos correspondants CAP, développer les témoignages d'entreprises, à l'instar des vidéos réalisées en 2018/2019 après une session,
- Inviter les entreprises à découvrir le réseau pour leur donner envie de s'y inscrire (cooptation).

Nous allons fêter les 10 ans du Club Avenir Prévention en IDF en créant un évènement festif et convivial qui regroupera tous les adhérents CAP IDF en juin 2020.

FICHE-ACTION n° SP 2-7

Accompagnements individuels

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Retour d'expérience : privilégier les actions avec les entreprises qui pourront nous aider à réaliser des retours d'expérience pour la branche du BTP (VTT, P&P, …), compris les entreprises exemplaires.	Entreprises avec un potentiel de retour d'expérience	Tout au long de l'année
ACE Poursuivre les actions avec les entreprises qui s'engagent dans un parcours visant à faire évoluer leur niveau de culture prévention. Nous souhaitons mettre en place une session d'accompagnement de chefs d'entreprise voire deux si possible : • Vinci énergie INFRA IDF Nord Est • Possibilité avec les entreprises adhérentes au GCCP (groupe jeune)	5 entreprises du groupe ciblées 6 entreprises à cibler	2ème trimestre 2020 à partir de septembre 2020
CAP • S'assurer à chaque signature d'un contrat d'une démarche structurante (DDP, DAC, CA) que le chef d'entreprise adhère à CAP prévention • Proposer un suivi des sessions CAP en visioconférence (proposition à étudier avec la DIRCOM) afin de prendre en compte les difficultés de déplacement en IDF. • Continuer à susciter l'intérêt des adhérents CAP en créant des événements en rapport avec le thème • Relancer les invitations et informer sur la vie du réseau CAP à travers les réseaux sociaux • Augmenter le nombre d'actions structurantes avec leader (voir SP1-4) pour augmenter à terme leurs participations à CAP. • Organiser l'évènement spécifique pour les 10 ans de CAP		Avant chaque signature d'accompagnement Février 2020 Juin 2020 Octobre 2020 Tout au long de l'année Juin 2020

PROJET

PROGRAMME STRATÉGIQUE
#03

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

HORIZON 2020

PLAN STRATÉGIQUE PREVENTIONBTP

PROGRAMME PRIORITAIRE N°3 : AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

De nombreuses études et analyses techniques développées dans le cadre du plan HORIZON 2015 ont démontré le potentiel d'innovation et de diffusion pour des solutions performantes d'amélioration des conditions de travail, favorables à la prévention de l'usure professionnelle et au maintien dans l'emploi.

En particulier, l'exploitation systématique des retours d'expérience lors des actions de terrain des conseillers de l'OPPBTP, des innovations proposées par les entreprises, fabricants de matériaux et matériels ou entreprises du BTP, permet de construire des bases de solutions facilement exploitables par les entreprises

L'objectif de ce 3ème programme stratégique porte donc sur l'amélioration des conditions de travail grâce au développement de **solutions innovantes issues de travaux d'études et d'observation sur les chantiers, de retours d'expérience des actions de terrain** des personnels de l'organisme et de certains services de santé partenaires.

Les études seront généralement conduites dans le cadre de partenariats avec les syndicats professionnels et les fabricants de matériels et matériaux y seront chaque fois que possible associés pour assurer une meilleure mise en application des solutions trouvées.

PROJET

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de veiller à :

- Faire évoluer et maintenir la base de données « Conditions de travail », à partir des retours d'expérience de terrain, dont les analyses d'accidents du travail à partir de l'application de saisie et de l'exploitation des données développées et livrées en 2019 ;
- Développer, en partenariat avec les organisations professionnelles et/ou syndicats de métiers et les Services de santé au travail les « études métiers et conditions de travail » ;
- Réaliser des études techniques et actions de veille en collaboration avec d'autres organismes ;
- Formuler des préconisations aux constructeurs, distributeurs et normalisateurs, sur la base des résultats des études techniques et des participations aux commissions de normalisation.

Lien avec le Plan santé travail 3 (PST 3)

L'axe du **PST 3** plus particulièrement en lien avec le programme prioritaire 3 (PP3) est :

- **L'axe 1 : Prévention primaire et culture de prévention.**

  Dans cet axe, **l'objectif opérationnel n° 2 qui concerne *« l'usure professionnelle »*** est en convergence avec les objectifs du PP3.

  Les actions 1.6 « **Évaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des TMS** » et 1.7, « **Agir en amont sur la conception des équipements et des lieux de travail** » sont à rapprocher des objectifs des sous-programmes du PP3.

-

Les sous-programmes

Ce programme comporte les sous-programmes suivants :

- SP3-1 : Pénibilité (pas d'action spécifique au niveau des agences)
- SP3-2 : Base de données « Solutions Conditions de travail »
- SP3-3 : Études « Conditions de travail »
- SP3-4 : Risque chimique - Études et outils techniques
  (et notamment risque amiante et silice)
- SP3-5 : Constructeurs et normalisation

Ces sous-programmes sont plus spécifiquement pilotés par la direction technique de l'OPPBTP.

Néanmoins, les agences y contribuent de façon notable par la mise à disposition de collaborateurs pour les études risques chimiques (SP3-4), et pour les études métiers et conditions de travail (SP3-3), et par le recueil de situations et solutions « conditions de travail » et l'analyse des accidents du travail portés à notre connaissance (SP3.2).

Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.

PROJET

▶ SOUS-PROGRAMME 3-2 : BASE DE DONNEES « SOLUTIONS CONDITIONS DE TRAVAIL »

Les objectifs de ce sous-programme sont de :

- Mettre à disposition des entreprises des solutions pratiques de prévention (ex. « solutions chantier », « Prévention et Performance », « question/réponse », analyses AT) issues des retours d'expérience et des études de terrain et pour ce faire créer un espace dédié pour la base de données sur notre site internet www.preventionbtp.fr, en envisageant systématiquement la question des conditions de travail ;
- Exploiter ainsi les observations sur les chantiers réalisées lors des actions de terrain des conseillers, ou de la part de partenaires comme les services de santé et certaines grandes entreprises ;
- Partager des modes opératoires et innovations qui améliorent les conditions de travail, proposés par les entreprises et par les fabricants de matériaux et matériels.

À ce jour, l'organisme dispose de bases de connaissance indexées, à savoir :

- Base Questions/Réponses : plus de 1 300 QR dont la quasi-totalité en ligne ;
- Base VTT : plus de 1 300 cas dont 450 Solutions Chantiers en ligne ;
- Cas Prévention & Performance : 295 études.

En agence, les ingénieurs et conseillers en prévention sont mobilisés et restent vigilants pour identifier dans leurs activités courantes de terrain, les situations de travail, les organisations, les équipements favorisant la prévention des risques santé et sécurité au travail et l'amélioration des conditions de travail.

Éléments de bilan régional 2019

L'agence IDF a réalisé de nombreux retours d'expérience lors des visites de chantier effectuées sur 2019 et notamment une trentaine de VTT (Veille Technique Terrain) et 18 analyses d'accidents remontées dans notre base de données.

PROJET

FICHE-ACTION N°3-2 : CONSTRUCTION ET MAINTIEN D'UNE BASE DE DONNEES « SOLUTIONS CONDITIONS DE TRAVAIL »

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Lors des observations faites sur les chantiers ou à l'occasion des conseils et accompagnements des entreprises, saisir les opportunités de réaliser **des retours d'expérience (REX)** en vue de leur mutualisation au niveau national, comme : – les VTT (Veille Technique Terrain) – les analyses AT (Accidents du Travail) – les études P&P (Prévention et Performance) : cf. sous programmes 1.2.2 et 2.7 – l'enrichissement de la base Questions/Réponses	Services centraux nationaux de l'OPPBTP Entreprises	Tout au long de l'année 2020
Indicateurs : - *Nombre de VTT validées (dont nb de VTT « enrichies »)* - *Nb d'analyse AT ajoutées dans la base*		

-

Les objectifs de ce sous-programme sont de :

- Mettre en place les méthodes et moyens nécessaires à la réalisation chaque année d'études « métiers » en partenariat avec les organisations professionnelles intéressées et avec le soutien essentiel des services de santé. 5 à 10 études par an sont envisagées.
- Engager des études de fond sur des sujets de prévention d'actualité : par ex. Impact du Lean Construction et des chantiers 5S en liaison avec la FFB/UMGO ; développement des synergies BIM et Prévention avec les partenaires du Plan de Transition Numérique ; impact des Robots d'Assistance Physique (RAP) en matière de prévention, etc.

En agence, certains collaborateurs ont été formés comme superviseur ou intervenant dans ces études aux côtés des services de santé. Ils sont sollicités en fonction du déclenchement de chaque étude, une fois les projets validés par les organisations professionnelles.

Au niveau national, à fin 2019, 6 études métiers font l'objet de commissions d'amélioration (étancheurs, démolisseurs, coffreurs-bancheurs, maçons, serruriers, canalisateurs) pour définir le plan d'action d'amélioration des conditions de travail, 3 sont en cours de phase d'observation (couvreurs, plâtriers, électriciens) et 2 sont en cours de réflexion.

Éléments de bilan régional 2019

Nous avons travaillé sur deux études en 2019 :

- Finalisation de l'étude « Canalisateurs »,
- Démarrage en novembre des observations de l'étude « Plaquiste » qui se terminera en 2020.

PROJET

FICHE-ACTION n°3-3 : Études conditions de travail		
ACTIONS	**ACTEURS**	**CALENDRIER**
Contribuer à la réalisation de deux études métiers programmées avec les syndicats professionnels concernés : • Finalisation de l'étude métier Plaquistes au premier semestre 2020 • Etude métier électricien programmée au deuxième semestre 2020.	SERCE U.N.E.P Entreprises "exemplaires" APST-BTP-RP	2020
Réaliser les accompagnements ADAPT BTP (Aides à l'Amélioration des Postes de Travail) demandés par les entreprises		Au cours de l'année 2020 suivant les opportunités

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- De participer activement à la connaissance scientifique, académique et opérationnelle sur les risques chimiques les plus importants et notamment les risques amiante et silice et certains risques émergents.

  À ce titre, l'OPPBTP est partie prenante dans certains projets conséquents au niveau national (ex. projet PMAi : étude et état des lieux sur les risques liés aux particules minérales allongées d'intérêt) et contribue à l'alimentation de la base de données « Carto amiante » sur les valeurs d'empoussièrement en fonction des situations de travail et des modes opératoires.

  Le bilan à fin 2019 de ces actions est très positif, avec notamment, pour Carto Amiante, la publication de deux rapports et un troisième en préparation, rassemblant plus de 1 000 mesures réalisées sur l'ensemble des régions.

- D'aider les entreprises à mettre en œuvre concrètement la prévention du risque chimique, en leur fournissant **des bases de connaissance complètes (bases de données, conseils de prévention associés) et des outils informatiques adaptés à leur métier** (ex. module d'évaluation du risque chimique présent sur l'espace e-service du site PréventionBTP).
  Fin 2019, une quinzaine de règles de l'art SS4 sont finalisées en partenariat avec les organisations professionnelles et seront proposées à la profession via une application accessible à tous.

  L'appropriation par les entreprises de ces supports de prévention et leur déploiement sur le terrain contribuent à l'amélioration des conditions de travail des salariés.

PROJET

Éléments de bilan régional 2019

Les projets ont abouti ou progressé de façon notable et des outils sont en cours d'évolution :

- Carto Amiante : En IDF, nous avons réalisé sur l'année la supervision de 20 chantiers.
- Règles de l'art amiante SS4 : 15 règles de l'art rédigées dont 3 en IDF.
- Carto silice : plus de 65 chantiers mesurés dont 4 en IDF
- Animation des premiers ateliers « Mode Opératoire SS4 »

FICHE-ACTION n°3-3 : Études conditions de travail		
ACTIONS	**ACTEURS**	**CALENDRIER**
Contribuer aux observations menées dans le cadre de **Carto Amiante & Carto Silice**	Direction Technique de l'OPPBTP	Tout au long de l'année 2020
Participation aux commissions de certification Amiante	Direction Technique de l'OPPBTP	Tout au long de l'année 2020
Indicateurs : – Nombre de chantiers CARTO réalisés – Nombre de résultats de mesurages exploitables		

PROGRAMME STRATÉGIQUE
#04

DÉVELOPPER DES SOLUTIONS DIGITALES AU SERVICE DE LA PRÉVENTION

HORIZON 2020
PLAN STRATÉGIQUE PREVENTIONBTP

PROGRAMME PRIORITAIRE N°4 : DIGITAL

Stratégie digitale : des solutions innovantes pour démultiplier notre action et faciliter la prévention.

Il s'agit de faciliter la prévention, en développant une stratégie digitale et des outils numériques en mesure de toucher chaque entreprise du Bâtiment et des Travaux Publics, et de leur apporter des services personnalisés partout et tout le temps.

En nous appuyant sur les travaux et résultats obtenus depuis le début du plan, nous poursuivons notre chemin pour que la prévention soit perçue positivement et soit effectivement accessible et simple à mettre en œuvre, au travers de l'utilisation des moyens du Digital.

Objectif : un service personnalisé à chaque entreprise, voire à chaque salarié du BTP.

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de :

- Faire évoluer en permanence notre site internet www.preventionbtp.fr et les services proposés pour mieux répondre aux besoins et attentes des entreprises : poursuivre le travail déjà engagé sur la personnalisation du parcours des visiteurs du site www.preventionbtp.fr, aider les entreprises à passer à l'action en leur proposant, en fonction de leurs problématiques la mise en œuvre d'actions concrètes grâce aux services et outils disponibles sur le site internet www.preventionbtp.fr.
  Un travail de fond est réalisé depuis 2019 pour faire évoluer notablement l'offre de service digitale de l'OPPBTP : plus de simplicité, plus de pertinence, plus d'efficacité ; y compris en mobilité, pour faciliter la prévention sur et depuis le terrain. À noter que fin 2019, les visites sur www.preventionbtp.fr, additionnées à celles de monDOCunique Prem's et celles de PréventionBTP En Direct se monteront à plus 1 800 000 pour toute la France.

Les sous-programmes

Ce programme comporte en 2020 2 sous-programmes (intégration des sous-programmes antérieurs SP4-3 et SP4-4 dans le SP 4-2).

- SP4-1 : Politique digitale future de l'OPPBTP
- SP4-2 : Refonte de l'écosystème digital

Ces sous-programmes sont pilotés par la direction Communication de l'OPPBTP avec le soutien et la contribution des agences pour participer à certains projets.

NB : PréventionBTP en Direct (« l'agence en ligne ») qui faisait l'objet d'un projet en 2017 et 2018 est opérationnel depuis mi 2018. Ce service est maintenant intégré à l'offre de service proposée aux entreprises et salariés grâce à la contribution active de collaborateurs des agences.

PROJET

www.preventionbtp.fr
www.oppbtp.com

Preventionbtp @preventionbtp PreventionBTP

Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

AGENCE xxx

Coordonnées Agence

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

OPPBTP
La prévention BTP